

Bulletin MUNICIPAL

Janvier 2025



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ



*Vivre
à Brie*

LES FINANCES COMMUNALES

4/8

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal
Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal
Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2023 - Subventions aux associations 2024
Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 - Tarifs l'Abri de l'Ise 2025

LA VIE COMMUNALE

9/11

Recensement de la population
Lotissement du Lomet
Sécurité routière
Éclairage parking
Noces de diamant

AU CONSEIL MUNICIPAL

12/19

Travaux 2024
Délibération du Conseil Municipal en 2023 - 2024
Centre communal d'Action Sociale
Enfance-Jeunesse et vie scolaire

LA VIE DES ASSOS

20/30

Liste des associations Briennes - Médiathèque de Brie - La MAM « La Petite Récréée de l'Ise »
Familles rurales - Accueil de loisirs - L'ES Brie - Gymnastique Brie - Les Autochtones - Club de l'Amitié
Rencontre des Brie de France en 2024 - Tout Brie Bouge - APEL - OGEC - École du Sacré-Cœur
Comité des Fêtes - Rock'N Fées - Les Décalés and Co - Amical des donateurs de sang - Tous Pour la Vie

NOS PARTENAIRES

31/37

Roche aux Fées Communauté - Relais Petite Enfance - SMICTOM
Le Relais pour l'Emploi - SDE35 - Eaux & Vilaine - Le Clic - ADMR

INFOS DIVERSES

38/43

Le parcours citoyen de la défense - Urbanisme - État-Civil 2024 - Christine Le Nabour
Certification France Identité - Services d'urgence - Prévention : connaître les gestes qui sauvent
Information Mairie - les manifestations 2025

Chères Briennes, chers Briens,

La nouvelle année approche et la météo ne nous laisse que peu de répit.

► Nous sommes tous confrontés à une pluviométrie élevée et notre environnement végétal (haies, ronces, graminées...) se font un plaisir de nous montrer leur vivacité. Nous vous rappelons que la loi interdit de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet afin de respecter la période de nidification. Nous espérons une période plus clémente afin d'entretenir les haies, permettant ainsi le passage en toute sécurité sur les chemins.

► Le personnel communal comme les habitants font de leurs mieux pour l'entretien des espaces verts en respectant les périodes autorisées et notre environnement rural.

► Nous réfléchissons à laisser l'éclairage public autour de la salle Abri de l'Isle les week-ends d'occupation. Néanmoins l'éclairage nécessite une demande obligatoire auprès du SDE35 et un arrêté municipal. Aujourd'hui, l'armoire concernée allume le parking et la rue du Prieuré. De plus, l'éclairage de nuit amène une réflexion sur le respect de la biodiversité des espèces qui sont dérangées durant la nuit.

► Sur ce secteur, les habitants et parents d'élèves ont demandé et ont accepté, suite aux réunions publiques, un aménagement de sécurité autour de l'école. La butée au sol est régulièrement détruite. Quelques personnes se soucient peu du temps passé et des conséquences financières des travaux à répétition qui sont engagés pour refaire à chaque fois cette butée. Nous vous remercions d'avance de prendre en compte l'avis des habitants de la commune qui sont vos amis, vos voisins, vos relations. Il en va de la sécurité de vos enfants.

► Les travaux du reméandrage de l'Isle ont pris du retard suite à une météo peu favorable. Nous réalisons un point de chantier avec l'établissement public « Eaux et Vilaine » chaque semaine afin de prendre les meilleures décisions pour faire avancer les travaux.

► La création de la voie douce entre Brie et Janzé est aussi retardée à cause des conditions climatiques et nous espérons que l'ensemble du projet de déplacement à vélo ou à pied puisse évoluer en 2025.

► Les vœux de 2025 seront les derniers vœux auprès des administrés avant l'année des élections municipales de 2026. Ils seront donc enrichis d'informations permettant de faire un bilan de ce mandat avec les travaux réalisés et les futurs projets.

► Nous vous invitons à venir nombreux **le vendredi 17 janvier à 19h00** vous intéresser à la vie de notre commune et à partager le pot de l'amitié qui suivra le discours à la salle de l'Abri de l'Isle.

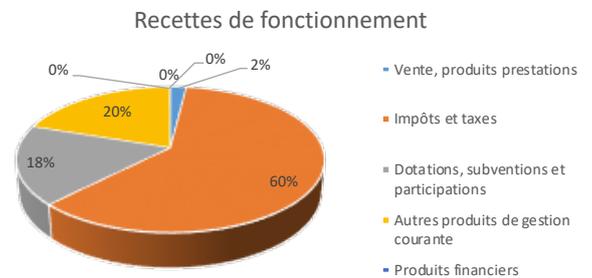
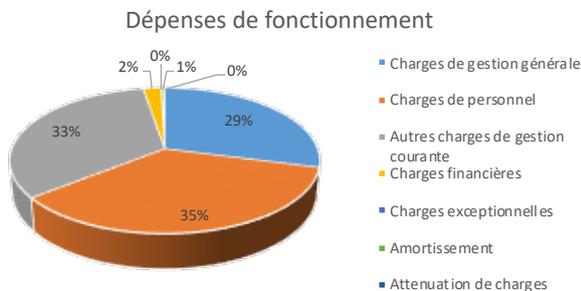
Bruno PELLETIER,
Maire



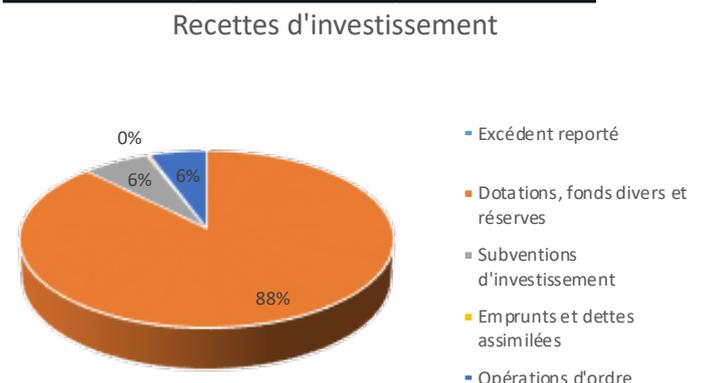
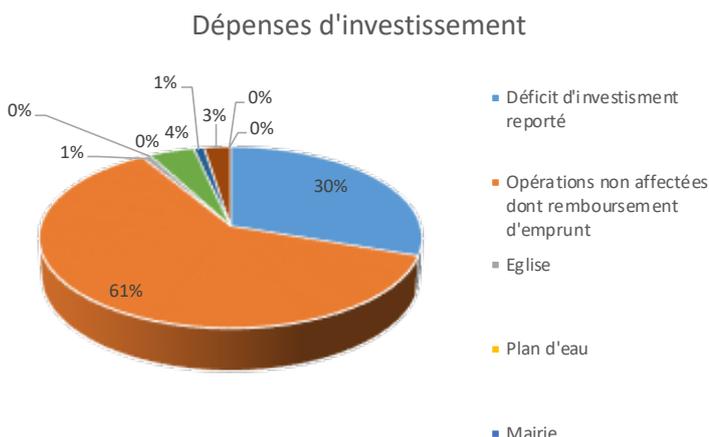
Bruno PELLETIER,
Maire

Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du budget principal 2023

Fonctionnement 2023					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Charges de gestion générale	204 986,70	29,07	Vente, produits prestations	16 553,84	1,92
Charges de personnel	248 223,14	35,20	Impôts et taxes	517 854,87	60,15
Autres charges de gestion courante	233 554,67	33,12	Dotations, subventions et participations	150 832,93	17,52
Charges financières	15 396,46	2,18	Autres produits de gestion courante	170 072,86	19,75
Charges exceptionnelles	54,97	0,01	Produits financiers	4,11	0,00
Amortissement	1 948,30	0,28	Produits exceptionnels	525,00	0,06
Atténuation de charges	1 027,00	0,15	Opérations d'ordre	-	-
			Atténuation de charges	5 089,21	0,59
Total	705 191,24	100	Total	860 932,82	100
			Résultat de fonctionnement	155 741,58	

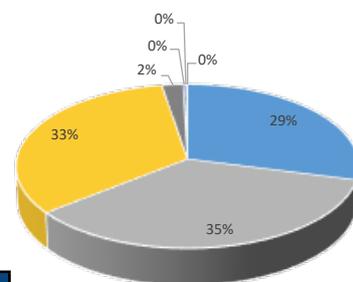


Investissement 2023					
Dépenses	€	%	Recettes	€	%
Déficit d'investissement reporté	78 223,28	30,20	Excédent reporté		
Opérations non affectées dont remboursement d'emprunt	158 396,02	61,15	Dotations, fonds divers et réserves	218 383,38	87,61
Eglise	2 093,66	0,81	Subventions d'investissement	16 233,00	6,51
Plan d'eau	-	0,00	Emprunts et dettes assimilées	702,99	0,28
Mairie	-	0,00	Opérations d'ordre	13 936,42	5,59
Jeux	11 179,20	4,32			
Dernier commerce-Baïona	2 574,00	0,99			
Stade	6 542,81	2,53			
Police	-	0,00			
Opérations d'ordre	-	0,00			
Total	259 008,97	100	Total	249 255,79	100
			Résultat d'investissement	-9 753,18	
			Résultat du budget général	145 988,40	

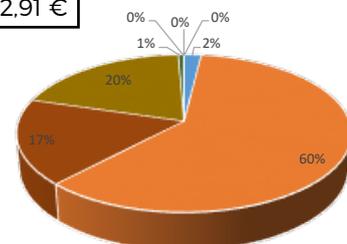


Répartition des dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal

Dépenses 2023	€	%	
CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	204 986,70 €	29,07	
Achat et variation de stock dont :			65 764,02 €
électricité - gaz			38 541,09 €
fournitures administratives			1 961,56 €
matériel outillage			8 105,65 €
Services extérieurs dont :			109 107,45 €
entretien voies et réseaux			38 243,59 €
entretien bâtiments			5 201,08 €
entretien terrains			5 999,00 €
assurance bâtiments et matériels			13 793,22 €
Autres services extérieurs dont :			21 861,23 €
fêtes et cérémonies et publication bulletin municipal			8 837,96 €
frais d'affranchissement et de télécommunication			7 716,45 €
Impôts : taxes foncières			8 254,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	248 223,14 €	35,20	
AUTRES CHARGES DE GESTIONS COURANTES DONT :	233 554,67 €	33,12	
service incendie			16 012,00 €
subventions aux associations (détails : voir article subventions aux associations)			12 500,00 €
convention école privée			82 544,50 €
indemnités de fonction			37 437,26 €
CHARGES FINANCIÈRES (INTÉRÊTS DES EMPRUNTS)	15 396,46 €	2,18	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	54,97 €	0,01	
AMORTISSEMENT	1 948,30 €	0,28	
ATTENUATIONS DE CHARGES	1 027,00 €	0,15	
Total	705 191,24 €	100,00	



Recettes 2023	€	%	
VENTES DE PRODUITS ET PRESTATIONS	16 553,84 €	1,92	
IMPÔTS ET TAXES DONT :	517 854,87 €	60,15	
contributions directes			328 804,00 €
attribution de compensation (RAFCO)			50 219,87 €
dotation de solidarité communautaire (RAFCO)			50 839,00 €
fonds de péréquation des ressources communales			15 734,00 €
FNGIR (Fond national Garantie des Ressources)			31 082,00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	150 832,93 €	17,52	
dont dotation forfaitaire			38 388,00 €
AUTRES PRODUITS ET GESTION COURANTE	170 072,86 €	19,75	
dont locations maisons et salle polyvalente		0,00	63 882,91 €
ATTENUATION DE CHARGES	5 089,21 €	0,59	
PRODUITS FINANCIERS	4,11 €	0,00	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	525,00 €	0,06	
OPÉRATIONS RÉELLES	0,00 €	0,00	
Total	860 932,82 €	100,00	



Résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes 2023

BUDGET PRINCIPAL

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022"	"Part affectée à l'investissement exercice 2023"	"Résultat de l'exercice 2023"	"Résultat de clôture de 2023"
Investissement	-78 223,28 €	0,00 €	68 470,10 €	-9 753,18 €
Fonctionnement	418 310,60 €	200 000,00	155 741,58 €	374 052,18 €
TOTAL	340 087,32 €	200 000,00 €	224 211,68 €	364 299,00 €
	A	B	C	A - B + C

ASSAINISSEMENT

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022"	"Part affectée à l'investissement exercice 2023"	"Résultat de l'exercice 2023"	"Résultat de clôture de 2023"
Investissement	-18 270,48 €	0,00 €	2 378,71 €	-15 891,77 €
Fonctionnement	72 758,28 €	22 370,88	-10 793,06 €	39 594,34 €
TOTAL	54 487,80 €	22 370,88 €	-8 414,35 €	23 702,57 €

LOMET

	"Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2022"	"Part affectée à l'investissement exercice 2023"	"Résultat de l'exercice 2023"	"Résultat de clôture de 2023"
Investissement	0,00 €		-41 756,02 €	-41 756,02 €
Fonctionnement	0,00 €		-1 499,50 €	-1 499,50 €
TOTAL	0,00 €		-43 255,52 €	-43 255,52 €
			CONSOLIDE:	344 746,05 €

Les finances sont maîtrisées mais il y a un point de vigilance concernant les dépenses. Jusqu'à cette année 2024 nous récupérons une somme épargnée dans le budget du Coteau Sud 3. Pour 2025, il faudra emprunter une somme de 700 000 € afin d'engager la viabilisation du lotissement du Lomet. Ce projet devra être remboursé par la vente des lots courant 2025-2026

Subventions aux associations 2024



ATTENTION :

La Mairie enverra un formulaire aux associations pour leur demande de subvention à compléter.

Toute demande non parvenue au 31 janvier 2025 ne sera pas prise en compte.

ASSOCIATIONS	
APEL de Brie	400,00 €
Ecole privée: subvention pédagogique	2 374,42 €
Ecole privée: aide exceptionnelle pour équilibre cantine OGEC	5 000,00 €
Rock'n'fées	1 030,00 €
Briens Briennes 35	700,00 €
Brie de France	306,00 €
Subvention exceptionnelle Brie de France 2024	1 200,00 €
Chasse Saint Hubert	1 402,00 €
ALSH (Familles Rurales)	100,00 €
Club de l'Amitié	700,00 €
Comité des fêtes	1 030,00 €
Comité des fêtes (secouriste feu d'artifice) sur présentation de facture	368,52 €
Etoile sportive de Brie Foot	1 377,88 €
Forme et Loisirs Gym Brie	281,20 €
Tout Brie Bouge: TBB	351,50 €
Association cycliste du pays de la Roche aux Fées	33,00 €
Donneurs de sang de Janzé et environs	33,00 €
MAM La petite récréée de l'Isle sur présentation de facture	112,48 €
AFM-TELETHON	100,00 €
Institut Gustave Roussy - recherche contre le cancer	100,00 €
TOTAL	17 000,00 €

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025

Tarifs photocopies noir et blanc	
Photocopie A4	0,15 €
Photocopie A3	0,30 €
Photocopie A4 RV	0,30 €
Photocopie A3 RV	0,60 €
Gratuit pour les demandeurs d'emploi et associations	
Tarifs photocopies couleurs	
Photocopie A4	0,45 €
Photocopie A3	0,90 €
Photocopie A4 RV	0,90 €
Photocopie A3 RV	1,80 €
LOCATION SALLE POLYVALENTE (UNIQUEMENT BRIENS ET BRIENNES)	
Location salle 1 jour	60,00 €
Location salle vin d'honneur	20,00 €
Chauffage (par jour) du 15/10 au 15/04	13,00 €
Cautions	120,00 €
LOCATION DE MATÉRIELS	
Location chaises grises (- de 20)	15,00 €
Location chaises grises (de 21 à 40)	20,00 €
Location table sur tréteaux (l'unité)	3,50 €
Location barrière de 1 à 15	32,50 €
Location barrière de 16 à 30	48,50 €
la location des barrières est gratuite pour les associations communales et pour les associations réalisant des manifestations sur la commune. Gratuit pour les autres communes partenaires	
Tarifs concessions cimetière	
15 ans	115,00 €
30 ans	190,00 €
50 ans	300,00 €
Exhumation de corps	40,00 €
Tarifs columbarium	
15 ans	635,00 €
Tarifs cavurnes	
15 ans	340,00 €
ouverture	40,00 €
Dépôt urne >1	40,00 €
Plaque de granit (délib n°7 du 20/06/11)	179,00 €
Tarifs jardin du souvenir	
Dispersion des cendres	40,00 €
Tarifs assainissement	
Taxe de raccordement au réseau collectif	760,00 €
Assainissement par fixe	60,00 €
Prix m ³	1,70 €
COÛT HORAIRE MAIN D'ŒUVRE AGENTS MUNICIPAUX	
Coût horaire main d'œuvre agents municipaux	40,00 €
Tarifs chenil communal	
Capture	75,00 €
Occupation du chenil	30,00 €
Frais de garde	20,00 €
<i>Frais vétérinaire à la charge des propriétaires</i>	

TARIFS L'ABRI DE L'ISE 2025

OBJET de la LOCATION	Salle de 280 m ²			Salle de 200 m ²			Salle de 80 m ²
	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS	EXTERIEURS	BRIENS	ASSOS	BRIENS
Week-end	1 200 €	850 €	450 €	900 €	600 €	350 €	260 €
Vin d'honneur, obsèques civiles, spectacle, animation, concours de cartes ...				208 €	136 €	69 €	
Soirée du vendredi	500 €	350 €		208 €	136 €		
Location vidéo projecteur	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	
Caution dégâts	1 500 €	1 500 €		1 500 €	1 500 €		1 500 €
Caution propreté	500 €	500 €		500 €	500 €		500 €
Désistement	30 % du prix contractuel			30 % du prix contractuel			30 % prix contract.

TARIFS LOCATION VAISSELLE :

- 0,50 € par couvert complet pour les Briens
- 1,00 € par couvert complet pour les extérieurs
- Gratuit pour les associations
- Remplacement en cas de casse : prix d'achat

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Location salle polyvalente - 1 jour	55,00 €
Location salle polyvalente - vin d'honneur	17,00 €
Chauffage par jour de location du 15/10 au 15/04	12,00 €
Caution salle polyvalente	110,00 €

Décision :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PRECISE que les associations Briennes bénéficient chacune de 2 locations gratuites de la salle Abri de L'ise par an.
- PRECISE qu'il n'y aura pas de location à la Saint-Sylvestre
- PRECISE que la location du vidéoprojecteur par les associations Briennes est obligatoirement payante (ne rentre pas dans la location gratuite)
- PRECISE que les tarifs chenil communal fixé p. 7 seront applicables à compter du 1er janvier 2025 sous réserve que la commune ne passe pas de convention avec un organisme.
- Adopte les tarifs municipaux proposés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1er janvier 2025.



Recensement de la population : un acte civique et obligatoire

Cette année, la commune de Brie réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 16 janvier 2025**.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.



Vous n'avez reçu aucun document **d'ici le 22 janvier 2025**

Contactez la commune : Mairie de Brie, 22 rue de Bretagne, 35150 Brie

accueil.mairie@brie.bzh

02 99 47 02 85

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- Identifier les besoins notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

Mairie de Brie, 22 rue de Bretagne, 35150 Brie

accueil.mairie@brie.bzh

02 99 47 02 85

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Lotissement du Lomet

Le projet du Lotissement du Lomet va bientôt se concrétiser. Les travaux commenceront au premier trimestre et nous prévoyons la vente des lots au printemps prochain. Nous invitons les personnes intéressées à venir en Mairie ou à contacter la mairie par mail à l'adresse suivante mairie@brie.bzh

- ▶ Une commission d'attribution dont les membres sont anonymes a été retenue pour une impartialité de la municipalité, du maire et de ses adjoints.
- ▶ Les candidats seront invités à répondre à un petit questionnaire permettant de proposer un lot qui pourrait leur convenir en fonction des critères de choix et des possibilités.
- ▶ Le plan lotissement du Lomet est disponible sur le site de Brie (www.brie35.fr) ou en mairie.
- ▶ Le tarif n'est pas encore déterminé mais sera raisonnable au regard des prix du secteur et devra permettre à la mairie de financer des futurs projets communaux.
- ▶ Il sera constitué de 34 lots 33 lots privés et d'un lot pour un bailleur social. Les réunions publiques ont permis de trouver des compromis entre les habitants et l'étude pour dessiner ce projet qui devra être un lotissement dans la continuité des précédents le joutant. Il sera prévu des accès en voies douces pour éviter de prendre sa voiture pour aller à l'école ou dans le bourg.



Sécurité routière



Nous sommes souvent interpellés par nos administrés au regard de la sécurité routière. Nous déplorons la vitesse excessive sur tout le territoire de la commune, le non-respect des passages piétons dans notre centre bourg. Il reste encore des secteurs où nous devons travailler et trouver des solutions d'amélioration.

La sécurité autour de l'école est essentielle pour protéger les enfants, qu'ils se déplacent à pied ou en vélo. Les conducteurs doivent être vigilants, respecter la limite de vitesse, se garer en marche arrière pour améliorer la visibilité, être attentifs aux passages piétons.

Voici quelques conseils pour contribuer à plus de sécurité :

- ▶ Anticipez et adaptez votre vitesse à proximité des écoles ou en présence d'enfants aux abords de la chaussée et dans le doute arrêtez-vous
- ▶ Arrêtez-vous complètement quand un enfant veut traverser la route
- ▶ Laissez l'enfant se concentrer sur le trafic, ne lui faites pas de signe
- ▶ Laissez le temps à l'enfant de traverser la route

En appliquant ces bonnes pratiques, nous contribuons à un environnement plus sûr pour tous.

Nous comptons sur votre civisme afin d'améliorer la sécurité de tous.

Eclairage parking Salle Abri de l' Ise

Suite à la demande de plusieurs Briens, le Conseil municipal a mis à l'étude la possibilité d'un éclairage public sur le parking de la salle de l'Abri de l'Ise les soirées d'occupation par les associations briennes ou les locations privées. Si nous pouvons répondre favorablement à ces demandes, cette option sera jointe au contrat de mise à disposition de la salle lors de la location de celle-ci par les associations.

La municipalité vous tiendra informés de la suite donnée à cette demande.

Noces de Diamant

Pierre et Marie-Thérèse LUNEL ont fêté leurs noces de diamants entourés de leur famille et de leurs amis le jeudi 1^{er} août 2024 à BRIE.

Pierre Lunel est né le 18 mai 1941 à Brie. Après avoir obtenu son certificat d'études primaires, Pierre a travaillé sur l'exploitation de ses parents tout en suivant des cours agricoles par correspondance et en étudiant la musique jusqu'à son service militaire. Ensuite, Pierre a été moniteur d'enseignement agricole pendant sept ans. Puis, il a travaillé à la ville de Rennes pendant 30 ans jusqu'à son départ à la retraite.

Marie-Thérèse Honoré est née le 10 juillet 1939 à Mouazé. Elle a été institutrice pendant sept ans à Brie. Elle a également, enseigné pendant 31 ans à Montgermont.

Pierre et Marie-Thérèse se sont mariés le 1^{er} août 1964 à Brie. Le mariage fut célébré à la mairie par Théodore Pelatre, maire, tandis que l'abbé Baudy, recteur de la paroisse recevait le consentement des époux.

De leur union sont nés trois garçons : Jean-Pierre, Christophe et Sébastien qui leur ont donné six petits - enfants : Antoine, Arthur, Jade, Loann-Alana, Esteban et Jeannadéla.

En retraite, Marie-Thérèse a enseigné le catéchisme aux enfants. Pierre a joué de l'orgue au début à la Chapelle-des-Fougeretz et ensuite à la paroisse Sainte-Anne en pays de Janzé.



Travaux 2024

Le service Technique de la commune a effectué et suivi plusieurs opérations cette année :

- ▶ La remise en état des bas-côtés et des fossés sur la partie nord de la commune (ILa Lande du Feu, la voie communale du Bourgneuf, Les Martinières, le Tertre Penais, les Lande de Brie, le domaine) par l'entreprise Giboire.
- ▶ La réfection des routes communales par point à temps automatique (PATA) par l'entreprise Sauva-ger.
- ▶ La peinture routière au parking Valentin, au niveau du plan d'eau et le passage du bourg en limitation 30km/h réalisée par l'entreprise Self Signal.
- ▶ Pose d'une nouvelle table de pique-nique PMR au plan d'eau effectuée par le service technique.
- ▶ Taille et broyage d'arbres au plan d'eau et la mare carrée effectués par le service technique.
- ▶ Mise en place du fauchage tardif d'accotement : en mai fauchage dit de sécurité (virages dangereux et intersections) et en septembre fauchage complet des 28 Km de route effectué par le service technique. L'entretien des talus et dépendances vertes, 1 fois par an en septembre réalisé par l'entreprise Giboire.
- ▶ Le fleurissement du centre bourg et plan d'eau.
- ▶ La pose d'un grand bac devant la mairie avec un lilas des Indes pourpre.
- ▶ Le fleurissement des parterres autour de l'église et du presbytère.
- ▶ La réfection d'un logement au presbytère.
- ▶ La réfection du préau de l'école par l'entreprise Moquet Peltier.
- ▶ Le réméandrage de l'Isle et de la mare carrée par Eaux et Vilaine.
- ▶ Réfection des caniveaux Allée de la Prairie effectuée par l'entreprise Giboire
- ▶ La continuité de la gestion différenciée (préservation de la biodiversité et de réduction des impacts environnementaux).
- ▶ Aménagement piétonnier sur le parking du plan d'eau et dans l'angle ouest de la salle multifonctions (remplacement des herbes sauvages par de l'enrobé) par l'entreprise Giboire.
- ▶ Et bien sûr l'entretien courant annuel : tonte, taille, désherbage...

L'équipe du service technique de Brie est composée de trois agents (espaces verts, voirie, assainissement et bâtiments) et d'une agente (technicienne de surface) chargée du ménage dans les différents locaux communaux. Il est, toutefois, rappelé que l'entretien des abords de chaque habitation devrait être assuré par le riverain ainsi que le désherbage autour des sépultures dans le cimetière.

Votre participation contribue à l'amélioration du cadre de vie de la commune.

Pour 2025 :

Nous continuerons notre programme curage fossés. Le responsable du service technique rappelle que les arbres et haies débordant sur le domaine public doivent être taillés ou élagués par les riverains.

En ce qui concerne le fleurissement du bourg, nous prévoyons : la plantation d'arbres et arbustes au plan d'eau et l'amélioration du fleurissement.

A retenir :

Toute demande doit être adressée au secrétariat de la mairie par écrit (mail ou courrier) ou auprès du responsable du service technique (et non auprès des agents techniques).

La mairie de Brie vous donne l'opportunité de récupérer de la terre issue du curage fossés.

Celle-ci est totalement gratuite, le chargement et le transport sont entièrement à votre charge.

Appel au don :

En 2025, nous réitérons cet appel qui nous a permis d'effectuer, en 2024, un nombre plus important de fleurissement grâce à des dons de particuliers de la commune voir hors commune. Nous espérons que cette année, il soit encore mieux entendu pour des raisons écologiques et économiques, car le service technique a encore beaucoup de sites à fleurir.

Si vous avez l'intention de nettoyer vos massifs et que vous avez des divisions de vivaces, des bulbes, des rhizomes ou des plantes que vous ne souhaitez plus, au lieu de les jeter, pensez à les donner au Service Technique. Nous les récupérerons et leur donnerons une nouvelle vie dans les parterres communaux.

Acquisition de matériel 2024

- ▶ Acquisition débroussailleuse : 2 374, 20 € TTC
- ▶ Acquisition Percolateur Salle Abri de l'Isle : 201, 60 € TTC
- ▶ Acquisition Table de pique-nique : 634,80 € TTC
- ▶ Acquisition panneau entrée de bourg : 427, 20 € TTC
- ▶ Acquisition panneaux routiers : 871, 60 € TTC
- ▶ Acquisition radiateurs logement communal : 520,11 € TTC
- ▶ Acquisition Extincteurs : 1 503,70 € TTC
- ▶ Acquisition meuleuse d'angle sans fil : 414,56 € TTC
- ▶ Acquisition aspirateurs : 916,00 €
- ▶ Acquisition guirlande de Noël : 2 502,10 €

Montant total = 10 365,87 € TTC

Entretien / Réparation

- ▶ Rénovation éclairage public (passage en LED) rue Pierre et Marie Curie : 7 404, 49 € TTC
- ▶ Réalisation muret derrière les 4 logements communaux (Allée de la Prairie) : 15 594,00 € TTC
- ▶ Travaux de charpente et couverture sur le préau : 24 237, 08 € TTC
- ▶ Réparation et entretien logements communaux : 10 181,22 € TTC
- ▶ Réparation broyeur : 221,45 € TTC
- ▶ Réparation matériel roulant services techniques : 7 148,08 € TTC
- ▶ Réparation chalet du plan d'eau : 1 501,69 € TTC
- ▶ Presbytère (remise en état de l'appartement du RDC) : 4 672,12 € TTC
- ▶ Presbytère Travaux (traitement des vrillettes) sur plancher : 9 621,66 € TTC
- ▶ Réfection de la cage d'escalier du Presbytère (Etb Masson) : 5 963,47 € TTC

Montant total = 86 545,26 €

Travaux 2024

- ▶ PATA voirie communale : 8 640,00 € TTC
- ▶ Balayage voirie bourg : 778,80 € TTC
- ▶ Curage des fossés : 5 850,00 € TTC

Montant total = 15 088,80 €

Formation agent

- ▶ Formation habilitation électrique : 528,00 € TTC
- ▶ Formation AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux) : 630,00 € TTC
- ▶ Formation autorisation de conduite : 212,50 € TTC

Montant total = 1 370,50 €

Contrats annuels de maintenance

- ▶ Ets MOLARD, pompe à chaleur salle multifonction : 3 796,86 € TTC
- ▶ Ets BODET, église : 280,76 € TTC
- ▶ Ets DESAUTEL, vérification extincteur : 774,64 € TTC
- ▶ Ets BOIS BOUVIER, vérification blocs de secours : 735,32 € TTC
- ▶ SDE 35, éclairage public maintenance : 3 602 € TTC
- ▶ EHESP, analyse baignade plan d'eau : 558,96 € TTC
- ▶ LUMIPLAN, panneau lumineux : 2 448 € TTC
- ▶ XEFI, contrat licence informatique : 1 841,76 € TTC
- ▶ KOESIO, contrat maintenance photocopieur : 1 122,50 € TTC
- ▶ GESCIME, logiciel cimetièrre : 380, 23 € TTC
- ▶ BERGER - LEVRAULT : contrat de maintenance : 3 360 € TT

Montant total = 18 901,03 €

Montant global = 132 271,46 € TTC

Amende de police 2023 Chemin piétonnier rue du stade

Aménagement d'un chemin piétonnier sécurisé pour les écoliers et accès aux futures aires de covoiturages.

Délibérations du Conseil Municipal en 2023 - 2024

Séance du 13 novembre 2023

- ▶ Choix devis Presbytère
- ▶ Avis proposition composition conférence régionale réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne
- ▶ DIA section AA N°169 - 3 Passage de Molière
- ▶ DIA section AA N°184 - 6 Rue de Blossac
- ▶ Convention relative à la facturation et au reversement des redevances AQUALIA

Séance du 11 décembre 2023

- ▶ Autorisation d'engager, mandater, liquider les dépenses
- ▶ Fonds de concours de la Roche aux Fées Communauté pour l'entretien du plan d'eau de la vallée de l'Isse
- ▶ Fonds de concours de la Roche aux Fées Communauté pour la réalisation d'une étude de revitalisation sur le secteur de la Moustière
- ▶ Autorisation donnée au comptable public pour correction d'erreur sur exercice antérieur au sujet des amortissements
- ▶ Adhésion au contrat des risques statutaires du personnel affilié à la CCNRACL et IRCANTEC
- ▶ Nouvelle organisation du temps de travail - Règlement
- ▶ Proposition de convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
- ▶ Proposition de reconduction convention tripartite ALSH et Familles Rurales pour 2024
- ▶ Budget prévisionnel ALSH 2024
- ▶ Legs de Madame Maria LETORT à la Commune de Brie
- ▶ Proposition de caution pour la réservation de la salle Abri de l'Isse à l'égard des associations

Séance du 15 janvier 2024

- ▶ Répartition 2023 du produit des amendes de police 2022 relatives à la circulation routière Proposition amendes de police 2024
- ▶ Approbation des statuts modifiés de Roche aux fées

communauté : prise de compétence Sport et mise en conformité des statuts

- ▶ DIA section AA N°243 et section AA N°255 - 8 Rue du Chemin Pendant à BRIE
- ▶ Création et mise en place d'un compte épargne temps (CET)
- ▶ Proposition d'échéancier prévisionnel d'ouverture à urbanisation pour le PLU
- ▶ Mise en place de la procédure de déclaration préalable pour l'installation des clôtures Institution et mise en place de la procédure du permis de démolir
- ▶ Décision modificative n°3 - Budget annexe Assainissement

Séance du 12 février 2024

- ▶ Avis consultation publique sur la demande du GAEC DE L'YVE
- ▶ Devis pour le PATA 2024
- ▶ Rapport annuel 2023 - Syndicat départemental d'énergie (SDE) 35-Eclairage public
- ▶ Redevance d'Occupation du Domaine Public - Orange
- ▶ Tarifs mise à disposition d'un percolateur dans le cadre de la salle multifonction de l'Abri de l'Isse

Séance du 11 mars 2024 :

- ▶ Devis pour le curage fossé 2024
- ▶ Consultation publique - Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER)
- ▶ DIA section AA N°334 et section AA N°336 - 8 rue de Bretagne à BRIE
- ▶ Création de deux postes non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité ©

Séance du 20 mars 2024

- ▶ Identification de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER)
- ▶ Compte Financier Unique 2023 - Budget principal Commune

- ▶ Affectation du résultat - Budget principal Commune
- ▶ Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Assainissement
- ▶ Affectation du résultat - Budget annexe Assainissement
- ▶ Compte Financier Unique 2023 - Budget annexe Lotissement du LOMET
- ▶ Budget primitif 2024 - Budget principal Commune
- ▶ Budget primitif 2024 - Budget annexe Assainissement
- ▶ Budget primitif 2024 - Budget annexe Lotissement du LOMET
- ▶ Vote des taux de fiscalité directe locale 2024

Séance du 13 mai 2024

- ▶ GRDF redevance RI
- ▶ Subventions aux associations 2024
- ▶ Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Séance du 17 juin 2024

- ▶ DIA parcelle section AA n°271 située 7 rue d'A-Haut à Brie
- ▶ DIA parcelle section AA n°176 située 5 Allée des Ifs à Brie
- ▶ DIA parcelle section AA n°62 située 4 Allée de la Vallée de l'Isle à Brie
- ▶ Adhésion au groupement de propriétaires fonciers et autorisation de signer les Appels à Manifestation d'Intérêts
- ▶ Participation à une opération d'autoconsommation collective-SDE35
- ▶ Création d'un poste non permanent pour un recrutement saisonnier d'activité (C)
- ▶ Défense extérieure contre l'incendie - points d'eau incendie
- ▶ Aménagement d'un lotissement communal du Lomet - AVP et lancement de la consultation des entreprises
- ▶ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour 2025
- ▶ choix du devis pour des travaux réfection de la cage d'escalier du Presbytère

Séance du 22 juillet 2024

- ▶ Instauration d'un tarif de nettoyage du domaine public
- ▶ DM n°1 du budget annexe assainissement
- ▶ Choix du devis pour les portes de garage du locatif
- ▶ Participation de la commune à l'œuvre d'art «étang d'art»

Séance du 23 septembre 2024

- ▶ Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes entre la communauté de communes et les communes participantes pour le renouvellement du marché de service de la vérification des équipements électriques, de gaz et de cuisson
- ▶ Groupement de commande : vérification des jeux et des équipements sportifs
- ▶ Adhésion à la convention de participation de prévoyance du CDG35
- ▶ Lotissement du Lomet : choix de la dénomination des rues
- ▶ Décision modificative n°1 - budget annexe Assainissement
- ▶ DIA parcelle section AA n°278 située 14 rue du coteau à Brie
- ▶ DIA parcelle section AA n°53 située 6 rue de Bretagne à Brie
- ▶ SIEFT transfert de la compétence eau à Bretagne Porte de Loire Communauté

Séance du 14 octobre 2024

- ▶ Rapport d'activité RAFCO 2023
- ▶ Rapport d'activité SDE35 2023
- ▶ Tarifs municipaux 2025
- ▶ Charte d'usage des systèmes d'information et de protection des données à caractère personnel
- ▶ GRDF : Redevance d'Occupation du Domaine Public 2024 (RODP)
- ▶ Modification du tableau des effectifs
- ▶ Recensement 2025 - Rémunération et indemnisation des frais engagés pour les agents recenseurs

Centre Communal d'Action Sociale Bilan des actions prévues pour 2024

Repas intergénérationnels :

Comme en 2023, le repas de fin d'année scolaire réunissant le club des aînés et les enfants de l'école a été remplacé, sur la proposition de la Directrice, par un pique-nique à l'étang, sous le soleil, le 5 juillet, dernier jour de l'année scolaire.

Et avant Noël, les aînés ont partagé le repas de Noël des enfants le 19 décembre.

Sorties des seniors à la journée :

Suite aux retours plutôt négatifs des participants au séjour seniors en vacances à Hauteville sur Mer au mois de juillet 2023, les CCAS partenaires ont fait le choix de



faire évoluer l'organisation du séjour seniors pour l'année 2024, en proposant des sorties à la journée ou demi-journée.

Le programme :

- ▶ Sortie au théâtre de la Chaise Rouge à Pouancé pour assister à la pièce de théâtre « samedi en huit », le Jeudi 11 Avril. La pièce a été appréciée par les 39 participants plus 2 accompagnateurs et le spectacle a été suivi d'un moment convivial dans le parc ensoleillé.
- ▶ Sortie à la mer à Dinard, le mardi 18 juin. L'ambiance était festive dès l'arrivée dans le car. Les 48 seniors étaient contents de partir à la mer. Après le repas pris avec vue sur la Rance, l'après-midi a été bien ensoleillée pour la pause détente à Dinard. Toutefois, malgré la présence de 4 accompagnants, il y a eu quelques soucis pour regrouper tout le monde au départ de Dinard, mais cela s'est bien terminé. Le retour plus tardif n'a pas altéré le moral du groupe qui semblait très satisfait de sa journée.

Les CCAS partenaires se sont réunis le 20/09/2024 pour décider du programme 2025. Il a été acté le renouvellement de 2 sorties à la journée, sachant que les séjours « seniors en vacances » sont ouverts à tous de façon individuelle. Chacun peut s'inscrire près de l'ANCV pour bénéficier d'un tarif préférentiel.

Le repas des aînés :

Le repas des aînés de 70 ans et plus a aussi pu être organisé le samedi 23/11/2024. Sur les personnes âgées de 70 ans et plus, 41 ont répondu à l'invitation du CCAS.

Le repas préparé par Bruno Gautier, traiteur à Janzé, a été servi par 2 jeunes de l'opération « argent de poche » et les membres du conseil d'administration du CCAS.

Ce fut, comme à l'accoutumée, un bon moment de convivialité.

Mission Locale Jeunes

Les Missions Locales, associations de loi 1901, ont été créées à l'initiative des collectivités territoriales et avec le soutien de l'Etat.

La mission locale s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou sans emploi, ainsi qu'aux employeurs. Elle les accompagne sur les démarches suivantes : emploi, formation, santé, logement.

Quelles sont les aides de la Mission Locale ?

Il existe plusieurs aides financières que la Mission Locale peut proposer. Attention, elles ne sont pas systématiques lorsque vous êtes inscrit à la Mission Locale. Tout dépend de votre situation !

- ▶ Le PACEA (Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie) : c'est un contrat entre la Mission Locale et le jeune pour l'aider dans son insertion professionnelle. Pour savoir s'il est pertinent de

mettre en place ce contrat et qu'il est adapté au projet professionnel du jeune, un diagnostic est effectué au préalable. Le PACEA ne peut pas excéder 24 mois et le jeune peut recevoir une allocation dont le montant dépend de sa situation. Il ne doit pas percevoir d'autre rémunération pour recevoir un versement du PACEA.

- ▶ Le FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes) : ce fonds a été créé pour aider financièrement les jeunes sans revenu ou avec de très faibles ressources. Ce fonds concerne des aides ponctuelles qui interviennent pour des besoins particuliers : emploi, santé, logement, mobilité. Ces aides ne peuvent pas dépasser 1000 euros par an et par jeune.
- ▶ Les aides à la mobilité : selon votre mission locale, vous pouvez peut-être bénéficier de chèques mobilité entre 4 et 8 euros qui peuvent s'échanger contre des tickets de transports. Il existe aussi des aides pour financer votre permis de conduire si vos ressources sont insuffisantes.
- ▶ Le CEJ (Contrat d'Engagement Jeune) : il remplace la Garantie Jeunes et est mis en œuvre par France Travail et les Missions Locales. Le CEJ propose un accompagnement individuel et intensif aux jeunes qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable. Pour plus d'informations, c'est par ici !

Pour en savoir plus : <https://www.unml.info/les-missions-locales/presentation-du-reseau.html>

Le rôle des CCAS au niveau des communes est de repérer et d'orienter nos jeunes déscolarisés vers la mission locale de Janzé

**02 99 75 18 07 - contact@missionlocale-paysdevitre.fr
2 Rue Louis Amoureux La Canopée 35150 Janzé.**

Veille sanitaire et sociale 2024 :

Le décret N° 2004-926 du 1er septembre 2004 donne obligation au Maire de chaque commune de constituer un registre des personnes fragiles isolées.

Le recensement s'effectue en Mairie sur la base du volontariat et s'adresse aux personnes âgées de plus de 70 ans, ou handicapées, en situation d'isolement.

Votre inscription au registre permettra au CCAS de vous proposer l'aide des services communaux ou des services de l'Etat en période de crise climatique ou sanitaire (canicule, pandémie...).

Les informations collectées sont, bien entendu, confidentielles et ne peuvent être communiquées qu'au Préfet.

Si vous souhaitez demander votre inscription sur ce registre, nous vous invitons à vous faire connaître à la Mairie aux horaires d'ouverture.

Enfance-Jeunesse et vie scolaire

Participation au financement de l'école primaire, mission obligatoire de la commune.

L'école de Brie est une école privée sous contrat avec l'Etat.

Le contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance.

En contrepartie, l'état rémunère les enseignants et les communes financent le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes conditions qu'elles financent les écoles publiques.

Les parties signataires du contrat sont :

D'une part :

- ▶ Le chef d'établissement, responsable de la pédagogie
- ▶ Le responsable de l'organisme de gestion, en l'occurrence l'OGEC

D'autre part :

- ▶ Le préfet agissant au nom de l'Etat

C'est le Préfet qui détermine le montant moyen de la participation communale qui est, pour 2024, de 1466 € pour les enfants de maternelle et 424 € pour ceux du primaire. Toutefois, le montant diffère selon les communes.

Budget communal dédié en 2024 au fonctionnement de l'école privée sous contrat de Brie :

- ▶ OGEC pour les frais de fonctionnement (salaires du personnel non enseignant, chauffage, eau, électricité, consommables, fournitures collectives, entretien des locaux...) : 81 794.50€ € pour 43 enfants de maternelle et 73 enfants en élémentaire)

Toutefois il convient d'ajouter les subventions suivantes :

- ▶ aide exceptionnelle pour l'équilibre de la cantine gérée par l'OGEC : 5 000 €
- ▶ subvention sorties pédagogiques : 2 374.42 €
- ▶ subvention versée à l'association des parents d'élèves (APEL), qui finance quelques équipements mobiliers, en organisant des animations festives : 400€

Par ailleurs, la commune participe au fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de Brie :

- ▶ Corps-Nuds : 6 532,98 € pour 3 élémentaires et 4 maternels
- ▶ Janzé : 5 242.79€ pour 4 élémentaires et 3 maternels.
- ▶ Bain-de-Bretagne : 539€ pour 1 élémentaire
- ▶ Saulnières : 424 € pour 1 élémentaire
- ▶ Noyal-sur-Vilaine : 1956.15 € pour 1 élémentaire et 1 primaire

Soit un montant total de 14 694,92 € versés aux autres communes pour la scolarité de 27 enfants de Brie.

Enfin, le budget global de la commune consacré à l'enseignement (frais de fonctionnement et subventions) s'élève à 104 263.84 € pour 2024.

2 - Participation de la commune au fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs de Brie (ACM).

L'ACM accueille les enfants de la commune de 3 à 11 ans, dans la salle l'Abri de l'Isle, le mercredi pendant la période scolaire, 3 semaines en juillet, 2 semaines fin août et les petites vacances (sauf celles de fin d'année).

A l'ouverture de l'Accueil de Loisirs à l'année, en septembre 2014, la commune a passé une convention avec l'Association Familles Rurales pour en assurer la gestion.

Il s'agit d'une convention tripartite annuelle conclue entre :

- ▶ l'association Familles Rurales de Brie
- ▶ la fédération départementale Familles Rurales d'Ille et Vilaine
- ▶ la commune

Chaque partie s'engage à se mobiliser pour la viabilité du projet.

Les tâches sont réparties selon les compétences de chacun et font l'objet de concertation entre les trois parties, lors de comités de pilotage (3 à 4 par an).

Rappel du montant des subventions d'équilibre, en année pleine, depuis la signature de la convention tripartite en 2014, incluant l'ALSH et l'espace jeunes :

- ▶ 2015 : 36 228.41€ pour 1919 journées, soit un coût journalier pour la commune de 18.88€
- ▶ 2016 : 37 918.78€ pour 1766 journées, soit un coût journalier de 21.47€
- ▶ 2017 : 39 554.74€ pour 1505 journées, soit un coût journalier de 26.28€
- ▶ 2018 : 36 314.16€ pour 1619 journées, soit un coût journalier de 22.43€

- ▶ 2019 : 37 802€ pour 1659 journées, soit un coût journalier de 22.79€
- ▶ 2020 : 30 045.37€ pour 1458 journées, soit un coût journalier de 20.61€ (fermeture 2 mois au printemps 2020 et lente reprise au regard de la pandémie)
- ▶ 2021 : 28 830.77€ pour 1554 journées, soit un coût journalier de 18.56€ (fermeture pendant les vacances d'avril 2021 et lente reprise pour cause de pandémie)
- ▶ 2022 : 35 320.99€ pour 1505 journées, soit un coût journalier de 23.47€
- ▶ 2023 : 42 728.89€ pour 1547 journées, soit un coût journalier de 27.63€

Le coût journalier fluctue en fonction de la fréquentation. S'il y a moins de fréquentation, il y a moins de recettes des familles, de la CAF, mais les dépenses de personnel ne baissent pas pour autant. En effet, la réglementation impose un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un pour 12 enfants de plus de 6 ans, et en cas de mixage, c'est forcément un animateur pour 8, soit une capacité maximale de 28 enfants avec 3 animateurs.

En 2024, pour les mercredis, la fréquentation moyenne est de 24 enfants. Par contre, pour les vacances scolaires, elle n'est que de 13 enfants alors qu'il était prévu une moyenne de 15 enfants.

3 - Participation des Jeunes de Brie aux activités du réseau jeunesse communautaire.

Le réseau des espaces jeunes du pays de la Roche aux Féés, animé par Marine RAGUET du Point Information Jeunesse de la Communauté de Communes, propose des activités ouvertes à tous les jeunes de la Communauté de communes.

Ces activités sont gratuites pour les familles, mais les jeunes doivent s'inscrire et régler les frais d'adhésion à l'Espace Jeunes de Janzé. Le transport gratuit assuré par la Communauté de Communes se fera au départ de Janzé si l'activité est sur une autre commune. Pour pouvoir s'y rendre et monter dans le car, les ados pourront bénéficier du TAD (transport à la demande) sur réservation au 06 45 61 84 84 ou marine.raguet@rafcom.bzh .

Le programme pour l'année scolaire 2024-2025 :

- ▶ Master-class JO 2024 les 22/23/24 octobre 2024 à Janzé
- ▶ Soirées Part'Agés le 15/11/2024 à Coesmes, le 13/12/2024 à Brie et le 17/01/2025 à Amanlis
- ▶ SODA-QUEST et inauguration SIJ le 13/02/2025 à Retiers

- ▶ Master-class JO 2024 les 8/9/10 avril 2025 à Martigné Ferchaud

Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour tout complément d'information.

L'adhésion annuelle payée pour participer aux activités du réseau permet aux jeunes de Brie de s'inscrire également pendant les vacances scolaires, suite à un accord passé avec la commune de Janzé. En effet, au regard du coût pour la collectivité et du peu de fréquentation à l'espace jeunes de Brie, la commune a fait le choix de le fermer.

4 - Dispositif chantier et stage à caractère éducatif « argent de poche »

Depuis 2019, le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires a reformulé le texte qui encadrait, depuis 1981, le dispositif « argent de poche ».

Les principaux changements sont :

- ▶ une nouvelle dénomination, puisque l'on parle désormais de chantiers et stages à caractère éducatif.
- ▶ un périmètre d'application strictement limité aux territoires prioritaires de la politique de la Ville, mais élargi aux communes rurales après décision du Préfet.
- ▶ une procédure de labellisation près des services de l'Etat en amont des chantiers.

Cette labellisation permet l'exonération du paiement des cotisations sociales sur les gratifications versées aux jeunes (5€ de l'heure), comme pour l'opération argent de poche.

6 jeunes de 14 à 17 ans se sont portés candidats et ont effectué, selon leur disponibilité (entre 2 et 6 demi-journées de 3H, rémunérées 15€ chacune) :

- ▶ des travaux d'entretien de l'espace public communal et du mobilier urbain en juillet, encadrés par des élus
- ▶ et le service du repas des aînés le 23/11/2024

Les chantiers proposés ont pour objectif :

- ▶ de permettre à des jeunes une première découverte du milieu professionnel
- ▶ d'associer l'accès aux loisirs à un engagement actif dans une activité utile au profit de la collectivité
- ▶ d'encourager les comportements basés sur le civisme et la citoyenneté
- ▶ de découvrir le cadre environnemental et les techniques respectueuses de la biodiversité.

5 - Conseil Municipal des Jeunes

La commission Enfance Jeunesse avait acté, lors de sa séance du 31/08/2023, l'organisation d'un nouveau CMJ ouvert aux CM2 et aux collégiens de la 6ème à la 4ème. Une information dans ce sens est parue à plusieurs reprises sur les différents sites ou panneaux d'information, ainsi que sur les abris-bus et l'école.

En l'absence de candidature de collégiens, l'accent a été mis sur les CM2, et après contact avec la classe commune, il a également été proposé aux CM1 de candidater.

Cependant, seuls 4 jeunes (3CM1 et 1 CM2) ont retourné le dossier d'inscription à la Mairie. C'était trop peu pour créer une dynamique. Aussi avons-nous différé à la rentrée 2024-2025.

Après contact avec cette nouvelle classe, le CMJ est maintenant constitué de 13 jeunes de 9 à 11 ans et s'est réuni le mercredi 27 novembre 2024.



Liste des associations Briennes

Activités culturelles		
Briens-Briennes 35 (Association des Brie de France)	Jean-Paul BAZIN - 5, rue Pierre et Marie Curie - 35150 BRIE	06 88 23 78 61 jeanpaul.bazin0854@orange.fr
Comité des Fêtes	Daniel PREZEAU - 2, La Corbetière - 35150 BRIE	06 86 84 65 59 comitedesfetesdebrie35@gmail.com
Les Décalés and Co (Théâtre)	Gillian LE ROUX - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE	02 99 47 35 81 lesdecalesandco@gmail.com f Décalés and Co
Rock'n fées (Festival)	Quentin KNOCKAERT - 835 Le Bois Regnier 35150 CHANTELOUP	06 59 94 90 85 rocknfees@gmail.com f Festival Rock'N Fées
Activités loisirs		
Club de l'Amitié (Activités séniors)	Jean-Louis COUDRAY - 6, allée de la Mairie - 35150 BRIE	06 95 79 53 81 Jean-louis.coudray2@wanadoo.fr
Point-Virgule (Médiathèque)	Gérard RIGAUDEAU - Maubusson - 35150 BRIE	02 99 47 31 42 mediatheque.brie@rafcom.bzh
Activités sportives		
Étoile Sportive Brie (Foot)	Alexia LESAGE - 22, rue de Bretagne - 35150 BRIE	06 59 37 16 16
Team Sportif Moto Les Chiens Jaunes	Yvonnick MORIN - 8, rue du Lomet - 35150 BRIE	06 89 60 74 19 pierrickmarchand@orange.fr
Forme et Loisirs (Gym)	Ida PINAULT - Les Ruisseaux - 35150 BRIE	06 02 67 23 11
Tout Brie Bouge (Course à pied / VTT)	Boris PERRIN - 2, rue du Raize - 35150 BRIE	06 09 84 74 84 toutbriebouge@gmail.com f Tout Brie Bouge
La Saint-Hubert (Chasse)	Bernard LAINÉ - Les Hauts Noyers - 35150 BRIE	02 99 47 08 58 laine_bernard@orange.fr
Solidarité / Social		
Donneurs de sang	Maryline BRULÉ (référente communale) - La Sancerie - BRIE - EFS Rennes, Maison du don Rue Jean Genest BP 91614 35016 RENNES	06 81 81 18 21 Site : www.dondusang.net Mail : bretagne@efs.sante
Secours Catholique	Marie-Hélène FAUVEL, 24, rue Jean Marie Lacire (salle l'étincelle) - 35150 JANZÉ	06 40 12 42 97 dmh.fauvel@orange.fr
Éducation / Enfance et Jeunesse		
O.G.E.C. Ecole Privée (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique)	Aurélien VERRON - La Basse Bretière - 35150 BRIE	06 19 41 44 19 aurelieverron17@gmail.com
A.P.E.L Ecole Privée (Association des Parents d'Élèves)	Noémie LE BRETON - 35150 JANZÉ	06 88 53 47 81 noeme_35@hotmail.fr
Familles Rurales de Brie (Gestion de l'Accueil de Loisirs)	Elise BOULLAIS (Présidente) Maiwenn CHATELLIER-MEIGNEN (Directrice Accueil de Loisirs)	https://www.famillesrurales.org/brie/ Mail : al.brie@famillesrurales.org 07 62 76 08 08 (Direction ALSH) Mail : asso.frbrie@gmail.com
MAM (Maison assistantes maternelles)	Stéphanie LEGROS Linda PELLETIER 6, la Basse Ripaudière - 35150 BRIE	06 82 44 69 01 06 26 47 11 23 lapediterecreedelise@gmail.com

Médiathèque de Brie

La médiathèque est ouverte et gratuite pour tous, prêt de 20 documents pour 4 semaines. Le portage à domicile est possible pour tous ceux qui ne peuvent s'y rendre facilement, renseignement par téléphone ou mail.

Rétrospective 2024

Voici un petit extrait des nombreuses animations qui ont eu lieu cette année. Bien d'autres sont à venir : Prix littéraires, Bricolage, lectures, spectacle, jeux de société et jeux vidéos... Venez nous voir ou découvrez-les sur le site internet !

- ▶ Toute l'année, Fanny Corbé, Françoise et Céline ont enchanté les oreilles des plus petits avec des « bébé bouquine » pour les 0-3 ans et « tête dans les histoires » pour les 3-6 ans tantôt en musique tantôt avec des tapis tout doux et des comptines.
- ▶ En janvier 2024, du jeu vidéo à la médiathèque ! Une grande course Mario Kart Home circuit ! Des voitures télécommandées par les manettes switch qui serpentent entre les livres. La console rajoute les bananes et le tour est joué ! Pour ceux qui l'ont raté, venez prendre votre revanche sur les vacances de février 2025.
- ▶ Tous les mardis du mois de juin, la médiathèque s'est invitée au bord de l'étang dans le chalet. A cette occasion, Marion Dain, nous a appris à faire des cyanotypes. Lauren a raconté de nombreuses histoires et Woody est venu nous conter des légendes d'étang. Si le temps nous le permet nous serons de retour cette année 2025 avec de nombreuses surprises.
- ▶ Comme chaque année, le prix Tatoulu s'est terminé

par des jeux et un spectacle ainsi que l'annonce des livres gagnants. Les élèves du CE1 au CM2 invités sont ceux qui ont lu une partie des 4 livres sélectionnés et voté pour leurs préférés. Retrouvez la nouvelle sélection cette année ! D'octobre à avril.

- ▶ Pour les adultes retrouvez dès à présent la nouvelle sélection de 6 romans A la foli'ère et de 10 BD Kazabül.

Programme à venir de l'année 2025

Janvier

Nuit de la lecture ! Un programme surprise à nouveau. Un indice tout de même : il y a aura des cabanes !

Pendant les vacances de Février c'est le retour du tournoi

« JUST DANCE ».

Affrontez-vous pour faire partie des meilleurs joueurs de Brie et participer à la grande finale inter-bibliothèque ! N'hésitez pas à amener votre fan club.

Vacances de Février toujours :

- ▶ Deux soirées pyjama au programme !
Une enfant pour les 4-8 ans et une pour les plus de 11 ans. Sur inscription.
- ▶ Le mois de mai sera consacré au projet « Etangs d'Art », en partenariat avec l'artiste Xavier Rijs en résidence à Brie pour des réalisations à découvrir lors du vernissage le 5 juin. Retrouvez nos animations et notre sélection d'histoires en lien.



Bébé bouquine

Ouvrir des livres, même quand on ne sait pas lire, c'est un plaisir ! Ecouter des histoires, chanter des comptines, découvrir des albums, tout cela participe au développement de l'enfant, lui permet de s'approprier le livre dès son plus jeune âge. C'est surtout un moment de complicité et d'échanges entre adulte et tout-petit, et entre les enfants eux-mêmes. Fanny, de l'association Histoires de grandir, vient chaque mois proposer un moment d'animations autour des livres jeunesse. Cette animation est gratuite et l'inscription est fortement conseillée.

Mardi 7 janvier 2025, 9 h 30 ou 10 h 30

Mardi 18 mars 2025, 9 h 30 ou 10 h 30

Mardi 1 avril 2025, 9 h 30 ou 10 h 30

Mardi 13 mai 2025, 9 h 30 ou 10 h 30

Mardi 3 juin 2025, 9 h 30 ou 10 h 30

Tête dans les histoires

Pour les enfants de 3 à 6 ans et leurs parents. Inscription conseillée. Gratuit.

Fanny de l'association «Histoires de grandir» anime la séance de lectures adaptées pour les enfants. L'inscription des enfants qui vont à la garderie de l'école le soir est possible.

Mercredi 26 février 2025, 9 h 45

Mercredi 19 mars 2025, 9 h 45

Mercredi 30 avril 2025, 9 h 45

Mercredi 21 mai 2025, 9 h 45

Mercredi 18 juin 2025, 9 h 45



Horaires de la Médiathèque : mardi : 16 h 30 - 18 h 30 • mercredi : 10 h - 12 h et 14 h - 18 h

Découvrez notre nouveau site internet : <http://bibliotheques-rocheauxfees.fr/>



Libellule
Médiathèques de la Roche aux Fées



libellulemediatheques **mediatheque.brie@rafcom.bzh**



MAM - La Petite Récréée De L'Isle

La MAM « La Petite Récréée De L'Isle » a fait son goûter de Noël le samedi 7 décembre à la salle de l'ALSH de Brie.

Les enfants étaient ravis de voir le Père-Noël. Nous souhaitons remercier tous nos sponsors car grâce à eux, les enfants ont été très gâtés.

Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter :

par mail lapetiterecreedelise@gmail.com
par téléphone : Linda Pelletier 06 26 47 11 23
ou Stéphanie Legros 06 82 44 69 01

Familles rurales

L'association Familles rurales de Brie est l'association des familles qui fréquentent l'accueil de loisirs (toutes les familles sont adhérentes). Elle est l'un des maillons nécessaires à l'existence de l'accueil de loisirs avec la Mairie de Brie et la Fédération Familles rurales d'Ille-et-Vilaine.

L'association se joint à l'équipe d'animation de l'ac-



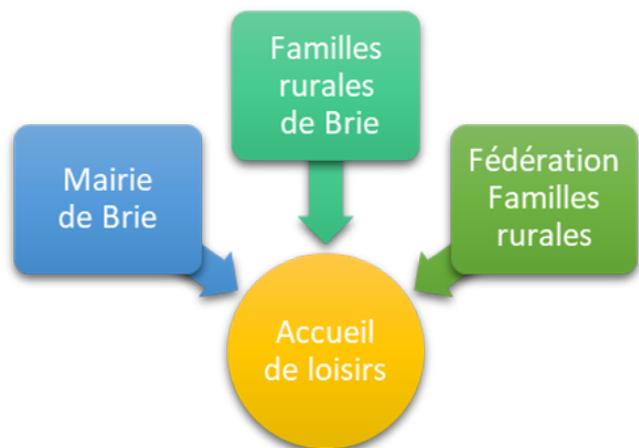
cueil de loisirs notamment sur deux temps forts durant l'année que sont la soirée de fin d'été et l'animation «

Marché de Noël » pour des moments conviviaux entre l'équipe d'animation et les familles. Lors de ces moments, toutes les familles sont les bienvenues même si les enfants n'ont pas fréquenté l'accueil durant la journée.

L'association lance un appel aux dons de jeux, jouets, livres et déguisements pour l'accueil de loisirs. Si vous pouvez donner, n'hésitez pas à vous rapprocher de Maïwenn (la Directrice) pour voir ce qui pourrait convenir.

En cette fin d'année 2024, l'association achètera de nouveaux jeux de société pour diversifier et renouveler les jeux présents à l'accueil de loisirs.

En 2025, l'association renouvellera la vente d'objets décoratifs confectionnés par des parents lors de l'animation « Marché de Noël », alors si vous avez l'esprit créatif et que vous pouvez aider : contactez-nous à asso.frbrie@gmail.com . Tous les bénéfices serviront à acheter



de nouveaux jeux ou livres pour l'accueil de loisirs. La participation de tous les parents est la bienvenue !
Le Conseil d'administration

Accueil de Loisirs - Momen'Délires - Rétro 2024

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3 à 12ans les mercredis de l'année scolaire et les vacances scolaires (fermeture à Noël et 3 semaines en été).

L'équipe d'animation est constituée de deux animatrices permanentes Laureen Moullec et Cathy Domece ainsi qu'une directrice Maïwenn Chatellier -Meignen en animation et direction.

Afin de répondre et être au plus proche des besoins de chacun, les enfants sont répartis dans trois groupes de tranches d'âge différentes

Les loupiots, les p'tits loups et les loups.

L'année 2024 fut riche en projets variés :

Le bus magique nous a fait découvrir l'espace, le corps humain ou encore le monde des dinosaures. Nous sommes partis dans l'univers de Willy Wonka et sa chocolaterie ou encore le jeune Yéti Everest, notre jeune correspondant polaire est venu nous rendre visite. Nous sommes entrés dans l'univers de l'entreprise avec la célèbre Monstre & Cie. Nous avons également mené

l'enquête lors du Grand Hold Up de Brie City par la terrible Mary Read.

Nous avons pu découvrir différents sports tels que le kinball, touchkball, l'escrime, cirque avec l'intervention de l'office des sports du Sel de Bretagne.

Ainsi que nos différentes journées à thèmes : Rock'n'Day et journée Pyjama.

Nous avons pu également découvrir le temps d'une journée la ferme maraîchère de Bellevue sur le potager ou encore participer aux ateliers préhistoriques avec la fabrication de parures néolithiques et découvrir le lancé de propulseur au CPIE de Saint Just.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter par mail : al.brie@famillesrurales.org ou par téléphone 07 62 76 08 08.

L'équipe d'animation vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.



L'ES Brie, prête pour une nouvelle saison !

L'ES Brie démarre une saison prometteuse avec un bureau dynamique et une multitude de talents sur le terrain.

Cette année, l'Étoile Sportive de Brie est fière de présenter son nouveau bureau, composé de membres dévoués et passionnés. À sa tête, nous avons Alexia Lesage, qui occupe le poste de présidente. Elle est épaulée par Joseph Cornu, notre vice-président, et par Emma Lesage, secrétaire, ainsi que Franck Prodhomme, secrétaire adjoint. Philippe Denis remplit la fonction de trésorier, tandis que Dominique Désiles est trésorier adjoint.

Le bureau est également renforcé par des membres actifs, dont Antony Perreul, Maxime Coupé, Kevin Gardien, Baptiste Pétrissans, et Bruno Pétrissans. Ensemble, ils s'engagent à faire grandir notre club et à promouvoir les valeurs du sport.

Cette saison, l'ES Brie compte 80 licenciés, répartis en une équipe U6/U7, une équipe U9 et une équipe U13. Les plus jeunes, encadrés par Maxime Coupé et Damien Le Mat, bénéficieront d'une formation adaptée et ludique pour leur permettre de progresser. L'équipe U13, quant à elle, est dirigée par Bruno Pétrissans, qui apportera son expérience pour guider les jeunes joueurs.

Chez les seniors, nous avons une équipe principale qui évolue en D3 et une équipe en entente avec l'US Janzé, qui évolue en D4. L'entraînement et le coaching sont assurés par Damien Le Mat, qui se consacre également à l'encadrement de notre équipe féminine, sous la direction de Loïc Kyriole. Grâce à ces coachs, nous visons à créer un environnement propice à l'épanouissement et à la performance de tous nos licenciés.



Damien Le Mat : un nouveau coach engagé à l'ES Brie

Cette saison, l'Étoile Sportive de Brie a le plaisir d'accueillir Damien Le Mat en tant que coach de notre équipe seniors évoluant en D3. Son engagement ne se limite pas à cette équipe : il entraîne également nos féminines pour les aider à progresser et à gagner en confiance.

De plus, chaque samedi matin, Damien épaula Maxime Coupé dans l'encadrement des plus jeunes, offrant ainsi une expérience enrichissante aux petits joueurs.

Avec sa passion et son dévouement, Damien contribue à renforcer les valeurs de notre club. Bienvenue à lui dans la famille de l'ES Brie !



Après une saison passée difficile, l'Étoile Sportive de Brie vise une remontée dynamique cette année.

La saison dernière a été compliquée pour l'Étoile Sportive de Brie, en raison de divers défis. Cependant, nous sommes déterminés à remonter la pente et à atteindre nos objectifs pour cette nouvelle saison.

Notre priorité est la montée de notre équipe seniors en D2. Parallèlement, nous souhaitons encourager la progression de notre équipe féminine et de nos jeunes joueurs, qui représentent l'avenir du club.

L'ambiance familiale qui règne à l'ES Brie depuis longtemps est un atout précieux. Ensemble, nous travaillons pour créer un environnement positif et dynamique où chaque licencié peut s'épanouir.

Tous ensemble, nous serons toujours plus fort, tant que nous garderons nos valeurs Briennes et familiales. Cette année promet d'être riche. Je suis fière de présider l'ES Brie !



Alexia Lesage
Présidente de l'ES Brie

Gymnastique Brie 2024–2025

Salle « l'Abri de l'Ise »

Nous avons repris « la gymnastique » la deuxième quinzaine de septembre, et il est encore possible de s'inscrire.

Nous proposons une activité physique de détente pour tous les goûts :

Gym tonique, renforcement musculaire, gainage, abdos fessiers, cardio, stretching, ...

L'activité est facilitée par l'utilisation de différents matériels adaptés : balles, ballons, steps, cordes à sauter, bandes élastiques, raquettes, petits haltères, disques.

L'encadrement est assuré par notre animatrice expérimentée « Fabienne »

Deux options au choix sont proposées :

- ▶ une séance hebdomadaire

- ▶ deux séances hebdomadaires ;

Aux horaires suivants :

- ▶ Lundi de 19h30 à 20h30.
- ▶ Jeudi de 19h30 à 20h30

La cotisation annuelle dépend de l'option choisie :

- ▶ Une séance par semaine : 85 €
- ▶ Deux séances par semaine : 125 €

L'association « Forme et Loisirs » vous souhaite une Bonne Année 2025

Renseignements : 06 02 67 23 11



Les Autochtones

L'association « Les Autochtones » organise des ateliers parents-enfants autour des arts plastiques, accessibles à tous, où l'on retrouve l'envie de faire ensemble, de découvrir des activités éducatives, ludiques, à faire en famille.

Venez partager un moment convivial dans lequel chacun trouvera sa place.

De quoi s'agit-il ?

Les «Ateliers Famille» vous offrent à vous et à vos enfants un moment privilégié et partagé. L'utilisation des arts plastiques vous est proposée avec des activités inédites !

Tout un kit d'outillages, de nouvelles matières (argile, peinture, collage...) sont à utiliser en arts plastiques.

C'est aussi l'occasion idéale de rencontrer d'autres parents et d'autres enfants, d'échanger et de communiquer.

Tarif de participation à 1€

Inscription et renseignements : 06 09 43 73 92

Plus d'informations sur : www.lesautochtones.art

LES AUTOCH- TONES

Club de l'Amitié

Le club de l'amitié de BRIE compte 68 adhérents en 2024, trois nouvelles adhésions sont enregistrées pour 2025.

Le club accueille ses adhérents les 1er et 3eme jeudis du mois à 14 h 30 à l'Abri de l'Ise pour partager ensemble diverses activités (belote, sky jo, scrabble et autres jeux de société). Un atelier d'art floral est proposé en principe deux ou trois fois dans l'année, le 3eme jeudi, fort apprécié des adhérents.

Depuis 2022, le club organise également des balades (moins de 10 km) les 2eme et 4eme jeudis du mois dans différentes communes d'Ille-et-Vilaine. Nous proposons également des sorties à la journée à la découverte de nouveaux horizons.

Nous avons visité ANGERS (parc Botanica), VANNES (en covoiturage ou train avec participation financière).

Des voyages sont également proposés, organisés par

GEMOUV35 avec le secteur de JANZE.

Pour 2025, la cotisation est de 18 €

Dates à retenir :

- 16 janvier - Assemblée Générale à 14 h 30, suivie de la galette des rois (Abri de l'Ise)
- 6 février - fête de la chandeleur (Abri de l'Ise)
- 15 avril - Repas au restaurant le Theillais au Theil de Bretagne
- 14 octobre - Repas au restaurant le Theillais
- 18 décembre- bûche de Noël

Le bureau du Club se tient à votre disposition pour toute nouvelle inscription ou information auprès de :

Jean-Louis COUDRAY au 06 95 79 53 81 ou Maryvonne GUENE au 06 43 01 18 39 ou nous faire part de vos idées, envies de sorties et/ou animations.

Rencontre des Brie de France en 2024

La rencontre a eu lieu cette année dans notre commune, le week-end de Pentecôte, 59 participants des BRIE DE FRANCE se sont retrouvés pour la troisième fois chez nous. 38 ont été accueillis dans les familles Briennes. Avec les 43 briens, briennes, nous étions 102.

Après le discours chaleureux de Bruno PELLETIER et de l'ancien maire Bernard JAMET, de Solange BOURGES à l'initiative du projet, en la présence de Jonathan HOUILLOT et Laurence MERCIER (Conseillers départementaux), nous avons pris connaissance du programme des festivités du week-end autour du traditionnel pot de l'amitié.

A la fin du week-end, toutes et tous ont pu découvrir les tableaux des peintres « Couleurs de Bretagne » présents à BRIE le lundi.

Nous remercions une nouvelle fois nos amis des Brie de



France et les bénévoles des associations Briennes pour leur présence et leur implication dans l'organisation, ce qui a contribué à la réussite de ce week-end ensoleillé.

La prochaine rencontre aura lieu à BRIE en Charentes, le week-end des 7-8 et 9 Juin 2025.

Tout Brie Bouge



L'association "Tout Brie Bouge", forte d'une vingtaine d'adhérents, a pour but de pratiquer des sports nature tels que la course à pied et le vélo. Les moments où nous nous retrouvons, sont des occasions pour courir ou pédaler, du débutant au plus confirmé, afin de prendre du plaisir ensemble dans la convivialité et la bonne humeur.



TOUS FINISHERS !

Cette année fût l'année de tous les défis. En effet, le 5 mai dernier, 5 adhérents ont participé à leur 1er marathon ou semi-marathon à Saumur pour le Marathon de la Loire. Nous remercions la quinzaine de Briens qui est venue nous supporter lors de cet événement.

La 2^e édition de "Ramène tes Boules (de pétanque)" a eu lieu en septembre. Une trentaine d'équipes était engagée sous un soleil magnifique ! Nous remercions les participants ainsi que tous nos partenaires et bénévoles pour cette magnifique journée conviviale. Vive ment la prochaine édition !

Pour 2025, rejoignez-nous !

RDV TOUS LES DIMANCHES À 9H15 AU PARKING DE LA SALLE DE L'ABRI DE L'ISE

AGENDA 2025

- ▶ Janvier : Assemblée Générale à L'Abri de l'Ise.
- ▶ Juin : Barbecue de fin de saison.
- ▶ Samedi 13 Septembre : Ramène tes boules (de pétanques) - 3^e édition

Le bureau : Président : Boris PERRIN - Vice-Présidente : Linda PELLETIER - Vice-Président : Alban LOISEL

Secrétaire : Ludovic DRONIOU - Trésorier : Raphaël CHEVALLIER

Pour tous renseignements et contacts :

Mail : toutbriebouge@gmail.com -  : Tout Brie Bouge - Téléphone : 06 09 84 74 84

APEL

Nous commençons cette année scolaire avec un nouveau bureau, toujours aussi dynamique et à la recherche de nouvelles actions pour vous faire plaisir.

Cette belle équipe vous a proposé une soirée couscous en Octobre. Ce fut un moment très agréable, nous nous sommes bien amusés petits comme grands.

Désormais nous sommes sur la préparation des fêtes de fin d'année. Vous pourrez profiter de notre décoration de Noël à l'école. Il y aura également une vente de chocolats et sapins de Noël qui est ouverte à tous.

N'hésitez pas à venir vers nous pour passer vos commandes.

Nous serons aussi présents sur le marché de Noël pour la vente de nos célèbres pots de cookies, préparez-vous à découvrir notre nouvelle recette ! On vous attend nombreux.



OGEC

L'APEL et l'OGEC sont 2 associations complémentaires qui travaillent en collaboration étroite pour les différents projets au sein de l'école. L'OGEC - Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique.

Elle est composée, actuellement, de 5 membres bénévoles cooptés. Nous œuvrons en relation avec le chef d'établissement.

Nos 3 grands domaines d'actions sont :

- ▶ Financier (gestion des contributions, charge de l'école, paiement des salaires du personnel non enseignant, budget...)
- ▶ Immobilier (entretien des locaux, travaux, investissement, équipement scolaire...)

▶ Juridique et Sociale (contrat du personnel non enseignant, relation avec les tiers (ex: collectivités, autorité administrative) ...).

Au cours de l'année 2024, nous avons assisté à l'aboutissement de notre projet d'agrandissement de la salle de sieste et de la garderie. Les élèves ont pu profiter des nouveaux locaux dès cette rentrée.

Notre kermesse a eu lieu le 22 juin 2024 sous un ciel clément.

Pour l'année scolaire en cours nous préparons différentes surprises pour les élèves et les parents.

École du Sacré-Cœur

Protégeons notre planète !

Cette année, les 110 élèves de l'école vont tout mettre en œuvre pour devenir des « éco-citoyens ».

Nous avons accueilli cette année une nouvelle enseignante : Céline LEFEUVRE ; ainsi qu'une nouvelle apprentie : Louann MASSICOT.

La scolarité est encadrée par une équipe pédagogique dynamique proposant aux élèves des méthodes innovantes.

Les élèves sont répartis dans les 5 classes de la manière suivante :



TPS-PS-MS	MS-GS	CP-CE1	CE1-CE2	CM1-CM2
Chrystèle GALLIER Secondée par Adeline DE CASTRO	Nadège MARTIN-CAILLARD secondée par Nathalie BINET et Louann MASSICOT	Anne-Laure LEFEUVRE et Audrey MAHE (le mardi)	Céline LEFEUVRE	Catheline RUBIN
21 élèves	24 élèves	20 élèves	20 élèves	25 élèves

Les projets :

En ce début d'année, nous avons vécu deux temps forts :



► La bénédiction des cartables.

Enfants et adultes de l'école se sont retrouvés pour notre Célébration de rentrée.

Un temps fort qui a permis à tous de se souhaiter une excellente année scolaire, mais aussi, d'accueillir comme il se doit les nouveaux élèves de l'école.

► Nettoyons la nature



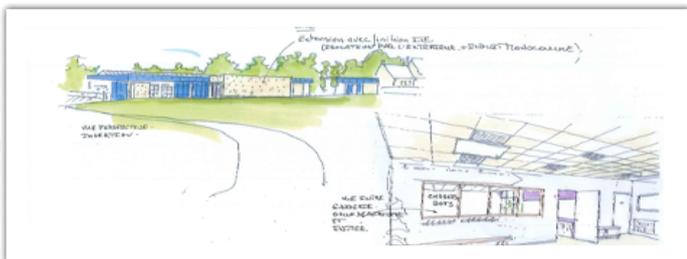
Les enfants ont participé à l'action « nettoyons la nature ». Ils ont ramassé environ 16kg de déchets dans la commune.

► Le projet de l'année

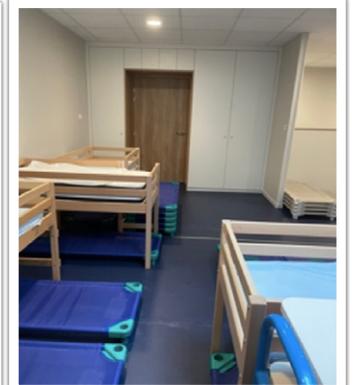
« Vivre en harmonie avec l'eau, l'air, le feu et la terre » : Nous redécouvrirons les 4 éléments et réfléchirons à comment préserver ceux-ci et notre belle planète à travers la musique, la littérature, les sciences, les arts visuels...



► Le projet d'extension est terminé. Voici l'esquisse du projet :



Et la réalisation :



La cour a également fait peau neuve avec une terrasse ombragée et des peintures au sol qui font la joie des enfants.

► Les inscriptions : Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école, voici la marche à suivre.

De janvier à juillet :

- Rencontre avec le chef d'établissement pour les inscriptions de l'année scolaire suivante.
- Visite de l'établissement lors d'un RDV
- Fin juin - début juillet : Envoi du dossier et des formulaires de rentrée aux familles.

Documents obligatoires :

- Photocopie des vaccins de l'enfant
- Copie du livret de famille
- Fiche d'inscription donnée lors du RDV d'inscription

Comité des Fêtes

À l'issue de son Assemblée Générale annuelle, le Comité des Fêtes a enregistré les démissions de :

- ▶ David BENOIST
- ▶ Alban LOISEL
- ▶ Marina et Christophe TROUCHARD
- ▶ Sébastien LOISIL

et accueilli de nouveaux membres à qui nous souhaitons la bienvenue :

- ▶ Mélanie THEBAULT
- ▶ Marie-Pierre BENON
- ▶ Loïc LE CORF
- ▶ Alain JAMIER
- ▶ Eric BINET

Composition du nouveau CA :

- ▶ Président : Daniel PREZEAU
- ▶ Vice Président : Manon ARNOULT
- ▶ Trésorier : Jean Paul BAZIN
- ▶ Vice Trésorier : Bernard LAINÉ
- ▶ Secrétaire : Aline PERRIN
- ▶ Secrétaire Adjointe : Michèle BORDELET

Activités pour 2025

Loto le 15 février (salle Abri de l'Ise)

Barbecue le 22 juin (terrain de football)

Repas du Comité le 15 novembre (salle Abri de l'Ise)

Marché de Noël le 13 décembre (salle Abri de l'Ise)

Rock'N Fées

L'association Rock'n fées a proposé sa 3^e édition le 24 et 25 mai 2024, un week-end réussi tant en organisation qu'en accueil du public et des artistes.

Malheureusement, le nombre de festivaliers n'était pas au rendez-vous. Toutefois, nous ne regrettons pas nos efforts et nous restons bien évidemment motivés pour sauver notre belle association. Pour que nous puissions continuer à vous divertir, nous avons besoin de votre générosité. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher du Baïona ou de Servane Rouault.

Nous tenons, également, à remercier généreusement l'ensemble des bénévoles ainsi que les partenaires à l'organisation du festival.

AGENDA :

25 janvier 2025 : soirée surprise

26 avril 2025 : repas annuel

Et d'autres activités vous seront proposées pour l'année 2025 !

Association de théâtre de Brie Les Décalés and Co On y est presque !

Écrite il y a 5 ans, la comédie musicale « Frangins, frangine » va enfin voir le jour.

12 comédiens parmi l'atelier et les Décalés seront accompagnés de 3 musiciens sur scène pour faire vivre cette histoire drôle et tendre à la fois.

« Claudine est morte. Le jour de son enterrement, le curé dévoile qu'elle a eu 4 enfants qu'elle a abandonnés dès leur plus jeune âge. Frangins, frangine raconte leur rencontre et leur découverte de la vie d'une mère qui ne voulait pas d'eux... mais parfois, la réalité n'est pas ce qu'elle semble être... »

Rythmée de 12 chansons, la pièce nous déplacera d'un bar à la maison de Claudine, présentant une galerie de personnages drôles et attachants.

Les premières représentations auront lieu à Pancé en janvier, les vendredi 17 (à 20 h 30) et dimanche 19

(à 14 h 30), ainsi que le samedi 25 (à 20 h 30) et dimanche 26 (à 14 h 30). La troupe se produira ensuite à Janzé les 8 et 9 mars.

Et l'atelier direz-vous ?

La comédie ne concernant pas tout le monde, il y a eu une demande pour relancer l'atelier. C'est donc reparti le mardi soir, avec un projet final encore à construire, mais c'est un spectacle de saynètes humoristiques qui semble recueillir le maximum de suffrages.

N'hésitez pas à nous contacter au 02 99 47 35 81 ou à nous suivre sur facebook (les décalés and co).

Gillian Le Roux, président des Décalés and Co.



Amicale des donneurs de sang Le don de plasma : un défi pour la France

Le don de plasma est un geste essentiel qui sauve également des vies chaque jour. Le plasma est la partie liquide du sang dans laquelle circule notamment les cellules sanguines : les globules rouges, les globules blancs et les plaquettes. Il contient aussi des protéines qui ont un intérêt thérapeutique majeur pour un nombre de patients en forte augmentation. La France ne collecte pas suffisamment de plasma pour répondre à l'ensemble des besoins. En effet, 2/3 du plasma utilisé dans l'hexagone provient des Etats-Unis, où le don n'est pas régi par les mêmes règles éthiques qu'en France et notamment de non marchandisation du corps humain.

Qui peut donner :

Tous les donneurs, de 18 à 65 ans et pesant plus de 55 kg. Le donneur de groupe AB est particulièrement recherché, car il est "donneur universel" de plasma.

Les AMICALES DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES ; un soutien indispensable

Les associations pour le don de sang bénévole de Bretagne représentent un soutien précieux pour l' EFS. Elles œuvrent quotidiennement pour le don de sang et de plasma et aident dans la mission de santé publique. C'est aussi grâce à leur travail que plus d'un million de patients sont soignés chaque année.



Tous les donneurs de sang doivent avoir de 18 à 70 ans et pesant plus de 50 kg.

Pour donner son sang ou son plasma, il suffit de prendre rendez-vous sur le site dondesang.efs.sante.fr ou sur l'appli "Don de sang".

Lors de l'opération " Tous pour la vie", nous avons tenu un stand afin de promouvoir le don de sang. Nous avons vendu des pommes "locales et bio", des noix, châtaignes et citrouilles dont le bénéfice de 358 € sera entièrement reversé à l'Institut Curie et au centre Eugène Marquis.

Voici les dates à retenir :

Vendredi 21 mars, vendredi 23 mai, vendredi 8 août, vendredi 24 octobre, mercredi 24 décembre et vendredi 26 décembre

Vos représentants communaux :

M^{me} Maryline Brulé et M. André Morel

EFS Rennes Maison du Don :

Rue Jean-Genest- BP 91614 35106 RENNES www.don-dusang.net ou bretagne@efs.sante.fr

Tous Pour la Vie

Encore une belle mobilisation cette année pour notre rencontre annuelle.

Eric PINEAU Président de l'association dresse un bilan très positif « la population de Janzé et des communes des environs s'est mobilisée pour la lutte contre le cancer », se réjouit-il.

Cet évènement a débuté le vendredi soir avec le traditionnel loto qui a rassemblé 531 personnes.

Le week-end s'est poursuivi avec les courses à pied des Foulées de la vie avec 320 participants à la course de 5 km, 280 à celle de 10 km. Nombreux ont également participé aux diverses randonnées : vélo, pédestre et marche nordique (200 personnes en 2023 et 600 pour l'édition 2024).

Samedi, la soirée « DISCO PAILLETES » au Gentieg animée par la SMALA a accueilli 650 personnes comme l'an passé.

Malgré une météo maussade dimanche, 399 marcheurs ont pris part à la randonnée des communes

12 communes du territoire ont répondu présentes ! 35 briens rejoints par 30 personnes de WELDOM.. » Malgré

la pluie, ils n'ont pas abandonné sourit Eric PINEAU. Au total 4313 km parcourus par les marcheurs .

Une nouveauté cette année : conférence sur le cancer pédiatrique par Olivier AYRAULT,

Directeur de recherche à l'institut Curie.

La moitié des bénéfices du week-end sera reversée à ce partenaire historique de Tous pour la Vie.

Eric PINEAU a été épaulé par 300 bénévoles qui ont contribué cette année encore à la réussite du week-end.

Les bénéfices réalisés seront prochainement reversés équitablement à l'Institut Curie à PARIS et au centre de recherches Eugène Marquis à Rennes.

Merci à tous les donateurs et bénévoles et merci également aux Briennes-Briens pour leur mobilisation de près ou de loin pour le combat contre le cancer.



Roche aux Fées communauté

Le Pimms Médiation : l'accès aux droits directement chez vous

Le Pimms Médiation, un service de proximité, joue un rôle clé dans l'accompagnement des habitants pour favoriser l'accès aux droits et aux services publics. Présent dans les 16 communes au sein de Roche aux Fées Communauté, ce service, en partenariat avec Roche aux Fées Communauté, l'État, le Département et EDF, s'engage à lutter contre l'isolement social et le non-recours aux droits.

Ancré dans une démarche de **médiation sociale** suivant la norme **AFNOR NF 600-60**, le Pimms Médiation place l'autonomie et la responsabilité des usagers au cœur de son action. Son approche est claire : « **faire avec et non à la place de** », en guidant les personnes vers plus d'indépendance dans leurs démarches administratives et quotidiennes.

Un accompagnement personnalisé pour l'accès aux services publics

Le Pimms Médiation facilite l'accès aux services publics essentiels en établissant un lien direct avec plusieurs organismes tels que :

- ▶ **France Services** (CAF, CPAM, France Travail, CARSAT, MSA),
- ▶ **ANTS** (Agence Nationale des Titres Sécurisés),
- ▶ **DGFIP** (Direction Générale des Finances Publiques),
- ▶ **Justice**,
- ▶ **La Poste**,
- ▶ **ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat),
- ▶ et le **Chèque Énergie**.

Avec la dématérialisation croissante des démarches, ce service de proximité joue un rôle essentiel en informant et orientant les usagers, notamment ceux qui se retrouvent souvent éloignés des outils numériques. Les **médiateurs sociaux** du Pimms offrent une aide concrète pour des sujets variés comme les

factures impayées, l'accès aux **chèques énergie**, ou encore la **gestion des dépenses énergétiques**, facilitant ainsi les échanges avec des opérateurs comme **EDF** ou **ENGIE**.

Un service au plus près des habitants

Le Pimms Médiation propose ses services lors de permanences régulières dans les différentes communes. Par exemple, à **Retiers**, les habitants peuvent se rendre dans les locaux de Roche aux Fées Communauté, situés au **16, rue Pasteur**, tous les **jeudis de 9 h 30 à 16 h 30** (avec une pause entre 12h et 14h). Ce service de proximité permet à chacun de bénéficier d'un accueil chaleureux et d'un accompagnement adapté à ses besoins.

Le **calendrier des permanences** dans chaque commune est consultable en mairie.

Un service au cœur de la solidarité

Le Pimms Médiation ne se contente pas de fournir des informations. Il participe à un projet plus vaste visant à **renforcer la cohésion sociale**, à réduire les inégalités d'accès aux services et à lutter contre la fracture numérique.

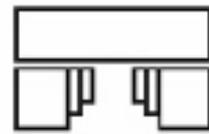
Pour plus d'informations sur les permanences du Pimms Médiation dans votre commune, n'hésitez pas à contacter votre mairie.

La saison culturelle



La saison culturelle de Roche aux Fées Communauté revient avec un programme soigneusement concocté par le service culturel et ses nombreux partenaires.

▶ Cette année une résidence artis-



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ

tique à l'honneur !

Roche aux Fées Communauté poursuit son soutien à la création artistique et le développement d'actions culturelles sur le territoire en proposant une résidence de l'artiste Xavier Rijs, en partenariat avec l'association Étangs d'Art sur la commune de Brie. L'artiste spécialisé dans les arts visuels installera son atelier éphémère sur la commune afin de réaliser son œuvre. Au cours de cette résidence les élèves de l'école Sacré-Cœur auront l'occasion de découvrir et pratiquer les techniques de l'artiste pour aboutir à la création d'une œuvre collective. D'autres temps d'échanges et de rencontres seront organisés à destination des habitants du territoire.

▶ Curieuse sortie » au Musée Robert Tatin

Pour cette deuxième édition, venez découvrir le Musée Robert Tatin avec une visite guidée du musée et des ateliers d'arts plastiques qui vous permettront de pratiquer une des techniques de l'artiste Robert Tatin. Artiste reconnu aussi bien comme peintre que céramiste, imagine et entreprend la réalisation d'une œuvre sculptée monumentale, construite autour de sa maison à Cossé-le-Vivien. Il met à profit l'expérience partagée avec les bâtisseurs de Brasília pour modeler en 21 ans une « archisculpture » unique et spectaculaire. Cette œuvre onirique propose au visiteur un voyage intérieur, foisonnant de références à des civilisations lointaines. Chacun peut y trouver un écho à sa propre culture et participer ainsi à l'histoire de l'humanité. L'Archisculpture est protégée au titre des monuments historiques depuis janvier 2022.

Habitat

Aides et informations sur l'habitat

Roche aux Fées Communauté a ré-

ce qui a permis de mieux cerner les besoins et de cemment amélioré son site internet dédié à l'habitat, offrant ainsi une arborescence repensée pour une navigation simplifiée et une meilleure lisibilité. Cette initiative vise à aider les habitants à naviguer plus efficacement dans les nombreuses aides, dispositifs et accompagnements disponibles pour les projets de rénovation, d'acquisition avec ou sans travaux, que ce soit dans l'ancien ou le neuf.

Pour ceux qui envisagent de construire ou d'acheter dans l'ancien, le site internet propose des informations précieuses. « Par exemple, il informe les futurs acquéreurs qu'ils peuvent solliciter une aide financière, en fonction de

leurs ressources, d'un montant de 2 500 € à 8 000 €, pour devenir propriétaire en achetant un terrain ou un appartement en VEFA* pour leur résidence principale, sur un lotissement communal ou produit PSLA* » souligne Laurent Guiriec responsable du service habitat.

De plus, il mentionne la possibilité de bénéficier d'une aide du département d'Ille-et-Vilaine, d'un montant de 4 000 € ou 5 000 €, en cas d'achat d'une propriété ancienne en centre-bourg.

En somme un ensemble d'outils qui permettent notamment de mieux définir le projet de rénovation, de diagnostiquer un logement, d'estimer le coût des travaux et de trou-

ver des artisans qualifiés. De plus, des documents utiles, tels que les dossiers de demande d'aides financières auprès des collectivités, sont disponibles en téléchargement en ligne.

Toutes ces ressources pratiques complètent les permanences gratuites du service habitat assurées à Retiers, Janzé ou Martigné-Ferchaud. Pour accéder à l'ensemble des conseils et informations relatifs à l'habitat, RDV sur le site habitat.rafcom.bzh

*La vente en l'état futur d'achèvement

* Prêt social location-accession

RPE : Relais Petite Enfance

Le Relais Petite Enfance de Roche aux Fées Communauté propose des ateliers d'éveil gratuits à Brie dans la salle, le vendredi les semaines paires pendant les périodes scolaires.

Ces ateliers sont destinés aux enfants non scolarisés de moins de 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle ou de garde à domicile. Ils sont prioritairement accessibles aux professionnelles résidant dans la commune accueillante. Les matinées d'éveils ont lieu de 9h à 11h30 avec un maximum de 15 enfants.

Les animatrices du relais organisent divers pôles d'activités visant à observer le développement des enfants, tout en permettant aux professionnels d'échanger sur des thèmes tels que la motricité, la propreté, le langage, la socialisation. Au fil de l'année, des ateliers d'éveil musical, de motricité, et des spectacles sont également proposés en partenariat avec d'autres services.

Le Relais Petite Enfance a également une mission d'information pour les parents, les orientant vers les modes d'accueil individuels (assistants maternels, garde à domicile) ou collectif (multi-accueil, micro-crèche) disponible sur le territoire. Il fournit des informations de premier niveau sur les démarches administratives entre parents et professionnels (contrat de travail, déclaration Pajemploi, aides de la CAF).

Le RPE accompagne aussi les assistantes maternelles

et gardes à domicile sur les formations continues et la promotion du métier.

Candidats potentiels au métier d'assistante maternelle :

Pour les personnes souhaitant devenir assistante maternelle, le Relais Petite Enfance offre des informations sur les conditions d'accès au métier ainsi que les aides possibles.

Pour toute information complémentaire :
02 99 43 44 16 - relaispetiteenfance@rafcom.bzh.



Les permanences ont lieu :

Martigné-Ferchaud :

mardi de 14 h à 17 h (sur RDV)

Retiers :

**le mardi de 16 h à 19 h
et le vendredi de 14 h à 17 h 30**

Janzé :

le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

SMICTOM

Le saviez-vous ?

Les changements de la collecte des déchets pour 2025

Ces dernières années, la collecte a connu des évolutions majeures dans son fonctionnement : collecte une semaine sur deux, déploiement des bornes de collecte, tri de tous les emballages... Ces changements d'habitude ont permis de réduire la quantité de déchets produite par chaque foyer, mais aussi de favoriser une collecte plus vertueuse.

À partir du 1^{er} janvier 2025, un nouveau marché de collecte, remporté par Suez lors d'un appel d'offres, va permettre de maintenir cette dynamique positive. Les changements majeurs à retenir sont les suivants :

- ▶ Le calendrier de collecte va changer pour toutes les communes du territoire. Autrement dit, chaque foyer collecté en porte-à-porte changera de jour de collecte ! Pour anticiper cette nouveauté, les calendriers seront disponibles dès la fin d'année 2024 sur le site du SMICTOM (www.smictom-sudest35.fr) et en mairie. **Pour Brie la collecte aura lieu le mercredi au lieu du mardi.**
- ▶ L'impact carbone de la collecte va diminuer, en majeure partie grâce au remplacement des véhicules, permettant de supprimer l'usage du diesel et de le remplacer par un biocarburant, mais aussi grâce à la refonte des circuits de collecte, optimisant chaque trajet.
- ▶ Le déploiement des bornes de collecte va être poursuivi dans les zones agglomérées.

Ces nouveautés ont pour objectif de proposer un service de collecte qui soit adapté à l'usage de l'habitant, tout en gardant une maîtrise des coûts qui soit acceptables.

Déchèterie : Quel avenir pour les bennes

« Enfouissement » ?

Lors de votre dernier passage en déchèterie, vous avez peut-être remarqué une nouvelle benne : la filière « Enfouissement ». Tous les déchets qui y sont déposés sont enfouis, faute de solutions de valorisation. La raison de ce changement ? L'Unité de Valorisation Énergétique (CVED situé à Vitré), qui accueillait jusque-là les bennes « Incinérables », arrive en fin de vie après plus de trente ans de service. En effet, l'outil n'étant plus en mesure d'accueillir ces déchets, il privilégie la valorisation des ordures ménagères du territoire.



Mais alors, quelle solution pour les déchets déposés dans cette benne ? Ces déchets ne seront pas enfouis éternellement ! En effet, le CVED va être renouvelé d'ici 2028 pour accueillir un plus grand volume de déchets, permettant de supprimer l'enfouissement des déchets pour tout le territoire.

De plus, le SMICTOM travaille avec le syndicat de traitement S3T'ec pour déployer de nouvelles filières de valorisation dans les déchèteries du territoire. Par exemple, la filière « Plastiques rigides », mise en place en 2023 dans les Valoparcs du territoire, a permis de sortir de la benne Enfouissement plus de 59 tonnes de déchets recyclables ! De nouvelles solutions vont donc être proposées par le syndicat pour continuer à réduire le volume de cette benne, grâce à de nouvelles filières de valorisation.

Les consignes de tri et de dépôt de vos déchets :

■ Les emballages :



Tous les emballages se trient dans le sac jaune ou la borne emballages.

■ Le verre :



Le verre se trie dans la borne verre.

■ Le papier :



Les papiers se trient dans la borne papier.

■ Les déchets alimentaires :



Les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures, coquilles d'œufs, mouchoir...) se trient dans un composteur individuel ou partagé.

■ Les ordures ménagères :



Tous les déchets qu'il reste après le tri sont à jeter dans le sac noir, et à déposer dans le bac noir ou dans la borne d'ordures ménagères.

Comment fonctionne la collecte de mes déchets ?

• La collecte en porte-à-porte



Le porte-à-porte est le mode de collecte le plus répandu sur le territoire. Les foyers sont dotés d'un bac pucé pour les ordures ménagères, et de trois rouleaux de sacs jaunes par an pour les emballages.

Le camion de collecte passe auprès de chaque foyer **toutes les deux semaines**, pour collecter le bac et les sacs jaunes. Lors de la collecte, veillez à :

- Sortir le bac ou les sacs jaunes **la veille du jour de collecte, à partir de 18h.**
- Ne **pas laisser son bac sur la voie publique** après la collecte.

• La collecte en borne

Privilégiée dans les zones agglomérées, la collecte en bornes a l'avantage d'être accessible 7 jours sur 7. La borne pour les ordures ménagères est accessible **grâce à un badge** unique pour chaque foyer.

Pour les **emballages**, les **bornes sont en accès libre** et ne nécessitent pas de badge d'accès. Lors de vos dépôts en borne, veillez à :

- Ne **pas laisser de déchets aux pieds des bornes.**
- Ne **pas forcer l'ouverture de la trappe** ou le passage du sac noir pour les bornes à accès par badge.



Le verre et le papier sont à déposer en borne, peu importe si un foyer est collecté en bac ou en borne.



Les bons réflexes

- Lors de mon emménagement, je pense à déclarer dès mon arrivée ma situation sur le site internet du syndicat via le **formulaire «l'emménagement/le déménagement»**.
- Pour suivre le service, je consulte le nombre de levées de bacs ou de dépôts en borne grâce à l'espace Ecocito.
- Si mon bac n'est pas collecté, ou que mon badge ne fonctionne pas, je contacte **immédiatement** le syndicat par téléphone (02 99 74 44 47) ou via le formulaire en ligne «Nous contacter».



Et pour les déchèteries ?

Le SMICTOM compte 12 déchèteries : Argentré-du-Plessis, Bals, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé, Vitré.

Ces déchèteries sont accessibles grâce à une carte d'accès, que vous pouvez demander via le formulaire en ligne «Ma carte déchèterie».

Chaque année, vous bénéficiez de 18 passages pour effectuer vos dépôts. Les passages sont crédités automatiquement lors de votre souscription au service, et renouvelés le 1er janvier de chaque nouvelle année.

Le Relais pour l'Emploi



LE RELAIS POUR L'EMPLOI
6 rue Louis Pasteur, 35240 RETIERS
☎ 02 99 43 60 66
accueil.retiers@lerelaispourlemploi.fr

Le relais CONTRIBUEZ À L'EMPLOI LOCAL

Grâce à notre vivier de 130 salarié(e)s aux compétences diversifiées, nous répondons rapidement à vos besoins ponctuels et réguliers.
Vous êtes déchargé(e)s de toutes formalités administratives.



Le Parc Mob PENSEZ MOBILITE

32 scooters sont disponibles en location pour répondre aux besoins de mobilité des demandeurs d'emploi sur le Pays de Vitré



Le Pays fait son Jardin CONSOMMEZ BIO

Des possibilités de consommer des légumes bio, locaux et solidaires avec des paniers livrés près de chez vous chaque semaine. (11€ le panier) Produits par des salariés en reconstruction professionnelle.



PREMIERES HEURES EN CHANTIER

Un dispositif accessible aux personnes les plus éloignées de l'emploi. Il permet un retour progressif vers le travail par le biais de contrat à temps très partiel



SDE35



La commune de Brie, impliquée dans une démarche de transition énergétique

D'importants travaux de rénovation du parc d'éclairage public ont été réalisés sur la commune, grâce au concours du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine, le SDE35, et au soutien financier de l'Etat via le Fonds vert. Ce dispositif national aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale et à agir pour plus de sobriété énergétique. Cette aide de l'Etat vient s'ajouter aux aides financières déjà apportées par le SDE35 qui accompagne au quotidien les communes à redéfinir leur projet d'éclairage public.

Les chiffres clés

Suite à l'attribution du Fonds vert en 2023, ce sont 2 309 luminaires qui seront remplacés en 2024 sur le département dans plus de 34 communes distinctes, permettant d'économiser 15 tonnes d'émissions de CO2.

Sur la commune, au cours du premier semestre 2024, 38 lanternes sur 162 points lumineux ont été remplacées, soit plus de 23 % des points lumineux concernés par une rénovation. Ces travaux ont concerné le lotis-

sement du Raize et le parking de l'abri de l'Isle en deux opérations distinctes. La Prairie, rue du Stade, rue du Prieurer, allée des Ifs.

Un co-investissement pour améliorer l'éclairage public

- ▶ Montant estimés des travaux HT: 147 353.71 €
- ▶ Le fonds vert a financé 20 %
- ▶ La commune a pris en charge également 20 %
- ▶ Le SDE35 finance les 60 % restant.

Des gains énergétiques conséquents

La rénovation de l'éclairage public permet à la commune de réaliser un gain énergétique important, estimé au total à 2 458 W/h soit 60 % par rapport aux anciennes installations.

La rénovation de son éclairage public contribue fortement à l'adaptation au changement climatique, tout en diminuant considérablement les consommations d'énergie de la commune. Être sobre sur le plan énergétique et être vertueux sur le plan écologique, c'est un pari gagnant entrepris par la commune de Brie pour son budget et pour notre planète !

Eaux & Vilaine

Restauration de la vallée de l'Isle

Ici, Eaux et Vilaine restaure les cours d'eau pour améliorer la qualité et la quantité de l'eau

Eaux et Vilaine est un établissement public à vocation d'améliorer l'état écologique des cours d'eau. Pour se faire, différents travaux de restauration peuvent être réalisés afin d'améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau et de ses milieux connexes. Fortement rectifiés au cours des dernières années, ces milieux sont aujourd'hui en très mauvais état.

L'Isle fait partie de ces cours d'eau fortement modifiés (curés, rectifiés) il y a plusieurs années sur un important linéaire. Aujourd'hui le cours d'eau est profond, droit, ne permettant pas un fonctionnement naturel optimal.

Afin de rétablir ce fonctionnement naturel et de permettre ainsi à l'Isle de réalimenter les nappes souterraines

qui y sont associées et par conséquent de limiter les impacts de crues sur les habitations, le cours d'eau l'Isle à Brie va être restauré de la mare carrée jusqu'à l'aval des anciennes lagunes d'épuration.

La mare carrée sera restaurée afin d'être mieux intégrée dans le nouveau paysage et de favoriser l'implantation d'une plus grande biodiversité et d'aménager un espace adapté pour le cours d'eau en période de crues, et pédagogique en période estivale (panneaux de sensibilisation, aire de pique-nique, etc.).

Pour se faire, une vidange a été réalisée sur la mare carrée cet été 2024 et les poissons ont été sauvagardés.





Le CLIC

Un lieu de proximité incontournable

Vous êtes une personne de plus de 60 ans, une personne en situation de handicap ou un proche aidant, le CLIC vous informe et vous accompagne.

Vous avez des questions sur les aides que vous pouvez demander pour faciliter le quotidien des personnes de plus de 60 ans ? Vous avez besoin d'être accompagné pour remplir votre dossier MDPH, votre dossier d'aide à l'autonomie ? Vous souhaitez en savoir plus sur les aides réservées aux aidants, les ateliers de prévention ou encore les structures d'hébergement et les services de soins à domicile ?

Le CLIC de la Roche aux Fées est là pour vous et vos proches !

Informations, écoute, conseils et orientation, vous trouverez au CLIC une aide personnalisée et gratuite.

Derrière le mot CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination), ce sont des professionnels **qui répondent à vos besoins**, vous informent de vos droits et vous accompagnent dans vos démarches **en lien avec l'avancée en âge ou le handicap**. En tant qu'antenne de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), ils vous accompagnent également pour la constitution et le suivi de votre dossier.

Appelez le **CLIC de la Roche aux Fées au 02 23 55 51 44**, Kristell LEFEUVRE, chargée d'accueil et d'accompagnement au CLIC, vous accueille sur rendez-vous soit dans les locaux du CLIC 3 Rue Dr E.Pontais, 35130 La Guerche-de-Bretagne, ou sur les 3 lieux de permanence à Retiers, Martigné Ferchaud ou Janzé.

Besoin d'un soutien pour prendre en main votre environnement administratif et réaliser des démarches administratives en ligne ?

Le CLIC, c'est aussi un **accompagnement gratuit à domicile aux démarches administratives et numé-**

riques (dispositif ADDAN) pour

les personnes isolées de plus de 60 ans et les personnes en situation de handicap de plus de 55 ans ! Laëtitia NEVEU, chargée d'accompagnement, vous accompagne sur l'usage du numérique

(création d'une adresse mail par exemple), sur l'accès aux services en ligne comme ameli.fr ou impôts.gouv. Elle peut également vous guider sur le tri et classement des papiers administratifs, sur la rédaction de courriers ou les appels vers les organismes. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Laëtitia NEVEU au **06 73 75 80 83**.

Vous avez plus de 60 ans, vous êtes en situation de handicap ou vous êtes aidant : vous souhaitez participer à des actions de prévention ?

Le CLIC met en place des **actions de prévention et d'accès aux droits** sous forme d'ateliers, de conférences... Ces actions, gratuites, peuvent aborder des thématiques variées tels que la nutrition, le sommeil, la mémoire, la prévention des chutes, le bien-être et la confiance en soi...

Vous souhaitez plus d'informations sur la programmation 2024-2025, vous pouvez contacter le CLIC de la Roche aux Fées au **02 23 55 51 44**.

Pour toutes vos questions, ayez le Dé-CLIC !



De gauche à droite : Kristell LEFEUVRE, Chargée d'accueil et d'accompagnement ; Elise BEAUMONT, Coordinatrice ; Laëtitia NEVEU, chargée d'accompagnement sur le dispositif ADDAN.



L'ADMR est le premier réseau français associatif. Notre mission : répondre aux besoins de toutes les personnes, à tout âges de la vie dans les domaines de l'autonomie, du domicile, de la famille et de la santé.



Notre association ADMR DES DOLMENS JRS vous propose les services suivants :

Le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), intervient chez les personnes âgées ou handicapées pour réaliser des prestations de ménage, entretien du linge, préparation des repas, aide à la toilette, au lever et au coucher...

Le SSIAD-SMAD (Service de soins infirmiers à Domicile-Maintien À Domicile) permet aux personnes âgées dépendantes de rester à leur domicile en réalisant les soins de nursing.

L'accueil de jour « Aux P'tits Bonheurs » accueille des personnes âgées atteintes de maladies neurodégénératives pour leur permettre de maintenir et développer leurs facultés physiques et psychiques en leur proposant diverses activités et sorties du lundi au vendredi de 9 :30 à 16 :30.



La plateforme de répit d'aide aux aidants intervient pour venir en aide aux personnes qui s'occupent de leur proche malade ou dépendant. Elle propose des actions collectives, individuelles, des Pour un besoin ponctuel ou régulier, le service portage repas propose la livraison des repas à domicile en liaison froide. Certains régimes sont pris en

compte (diabétique, sans sel, sans sauce...). Il est possible de commander jusqu'à 2 repas par jours pour tous les jours de la semaine y compris week-end et jours fériés. Les repas sont livrés du lundi ou vendredi.

Vous souhaitez être sécurisé dans votre quotidien nous vous proposons les offres de téléassistance de notre partenaire ARKEA Téléassistance.

Le service petit bricolage et jardinage intervient à domicile pour des travaux de tontes, débroussaillage, petite réparation...

Le Multi-accueil « Les P'tits Loups » accueille les enfants de 2 mois ½ à 4 ans de 7 :30 à 19 :00 du lundi au vendredi dans un environnement ludique et bienveillant. Les activités intergénérationnelles avec les personnes de l'accueil de jour font le bonheur des petits comme des grands.

Vous souhaitez rejoindre nos équipes d'intervention, retrouvez nos offres d'emploi sur www.admr-janze-recrutement.fr et notre page Facebook ADMRdesDolmensJRS.

Rejoignez notre réseau Hublo avec le code JANZE pour être informés de nos offres de missions ponctuelles (AS, AMP, IDE).

Informations :

02 99 47 04 50 - accueil.janze@admr35.org



Accueil de jour

« Aux p'tits Bonheurs »

L'ADMR de Janzé propose un **accueil de proximité** pour les personnes souffrant de troubles de la mémoire ou autres pathologies apparentées, de troubles psychiques ou en perte d'autonomie. Celles-ci sont accompagnées par **une équipe pluri professionnelle** de 9h30 à 16h30 du lundi au vendredi. L'objectif est de partager une journée dans **une ambiance chaleureuse**, de maintenir **les capacités des personnes** et de favoriser **un temps de répit** pour les proches. Le transport peut être organisé par l'unité, par les familles ou par la communauté de commune.

Des places sont disponibles !

Pour se renseigner, s'inscrire : un appel ou une rencontre avec l'infirmière coordinatrice.

Association ADMR DES DOLMENS JRS
9 rue Clément Ader
35150 JANZE

☎ 02 99 47 04 50

www.admr35.org

www.admrjanze-recrutement.fr



1^{er} réseau national et associatif de service à la personne

Le parcours citoyen et la Défense

Le parcours citoyen existe depuis la suppression du service militaire en 1997. Il comprend :

L'enseignement de la Défense

L'enseignement de la Défense dispensé au collège, puis au Lycée. Cet enseignement permet aux élèves d'acquérir des connaissances, des compétences et la culture nécessaire en matière de défense et de sécurité nationale à travers leur histoire, enjeux et patrimoine.

Le recensement militaire

Le recensement militaire (ou «recensement citoyen») A 16 ans, tout jeune Français doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son anniversaire, à la Mairie de son domicile.

Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement.

L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment). En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il permet aussi son inscription automatique sur les listes électorales à ses 18 ans.

La journée défense et citoyenneté

La journée défense et citoyenneté qui doit être effectuée entre la date du recensement et 25 ans.

Troisième étape du «parcours de citoyenneté», la JDC s'impose à tous les citoyens, femmes et hommes, avant l'âge de 18 ans. Ils ont la possibilité de régulariser jusqu'à l'âge de 25 ans.

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense. Opportunités professionnelles mais également opportunité d'aide spécifique pour les jeunes en difficulté, qui pourront - s'ils le souhaitent - obtenir lors de cette journée des conseils d'orientation vers des structures d'aides adaptées.

Depuis le 1er août 2024, la durée de la JDC est d'une demi-journée. Elle se déroule soit le matin, soit l'après-midi. En fin de demi-journée, un certificat individuel de participation est remis. Il est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis de conduire par exemple).

Livret de citoyenneté

Un livret de citoyenneté est transmis à chaque élève au terme de la scolarité obligatoire afin qu'ils dis-



posent tous d'un document rassemblant tous ces grands principes et qu'ils puissent attester du niveau de leur engagement.

Il est remis aux élèves en même temps que le diplôme national du brevet au cours d'une cérémonie républicaine. Rituel solennel, en présence de leur famille, cette cérémonie permet de rappeler les temps forts de la scolarité des élèves et de présenter les perspectives, qu'il s'agisse d'obligations ou d'engagements personnels, qui s'ouvriront à eux dès 16 ans, à 18 ans et au-delà.

Pour en savoir plus : www.education.gouv.fr/le-parcours-citoyen

Le service national universel (SNU)

Le SNU est un dispositif gratuit et compatible avec la scolarité.

Les pré-requis : avoir entre 15 et 17 ans et l'accord parental

Phase 1 : Un séjour de cohésion de 12 jours dans un autre département

Grâce au SNU, découvrez la vie collective au sein d'un centre accueillant une centaine de jeunes venus de toute la France. C'est une occasion unique de créer des liens et de développer votre culture de l'engagement.

Phase 2 : Un temps de service à la Nation

Poursuivez votre parcours SNU avec un temps d'en-

gagement : une phase d'engagement courte, dans le cadre d'une mission d'intérêt général, ou longue, dans le cadre d'un Service civique, des réserves, d'un volontariat international ou d'un engagement associatif.

Pour en savoir plus : www.snu.gouv.fr

Le volontariat dans les armées

Le volontariat dans les armées permet de s'initier aux métiers des armes et de la défense auprès de l'une des armées suivantes :

- ▶ Armée de Terre
- ▶ Marine nationale
- ▶ Gendarmerie nationale
- ▶ Armée de l'Air
- ▶ Service de santé des armées

Si vous avez un doute sur votre vocation militaire, vous pouvez demander à passer par une période de volontariat avant de signer un contrat d'engagement volontaire dans les armées.

À noter, si vous avez moins de 25 ans, le service militaire volontaire (SMV) vous permet d'acquérir une formation ou une expérience professionnelle.

Le service militaire volontaire

Le Service militaire volontaire (SMV) offre aux jeunes de 18 à 25 ans éloignés de l'emploi la possibilité d'apprendre un métier ou d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'un de ses 7 centres.

A travers le cadre structurant des valeurs militaires, les

jeunes volontaires pourront acquérir les clés qui leur permettront d'accéder à l'emploi.

Il existe deux types de volontaires :

- ▶ Le volontaire stagiaire doit avoir entre 18 et 25 ans, être de nationalité française, avec ou sans diplôme. Il ou elle bénéficie d'une formation complète, d'une durée de 8 à 12 mois en internat, rémunérée et d'un accompagnement personnalisé
- ▶ Le volontaire expert doit avoir entre 18 et 25 ans et être en plus titulaire au minimum du brevet des collèges, d'un CAP ou d'un BEP. Il ou elle acquiert une première expérience professionnelle. Le volontaire expert signe un contrat d'1 an renouvelable 4 fois.

Les périodes militaires de la Défense Nationale

Les périodes militaires sont de deux sortes : les périodes militaires d'initiation (PMI) ou de perfectionnement (PMP). Chaque armée propose ses propres périodes militaires.

Proposées toute l'année par les trois armées, les périodes militaires offrent aux jeunes de 16 à 30 ans une première expérience militaire. En effectuant un séjour d'une à quatre semaines au sein d'une unité militaire, les volontaires découvrent la vie en collectivité, la cohésion et le dépassement de soi. Elles permettent de découvrir ce qu'est l'esprit de défense.

Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/s-engager

Pour toute information concernant le recrutement dans les forces armées, contacter le CIRFA, 2 rue de la Mabilais à Rennes tél 02 57 21 80 11

Urbanisme

Les demandes d'autorisation d'urbanisme (AU) permis de construire, déclaration préalable

La demande peut se faire en mairie ou en ligne www.service-public.fr

Le dépôt des dossiers peut se faire en mairie ou par voie dématérialisée sur le site <https://sve-supv.sirap.fr>

La fiscalité de l'aménagement

Quand et comment déclarer vos travaux ?

→ Une démarche unique pour :

- ▶ La taxe d'aménagement
- ▶ La redevance archéologie préventive
- ▶ La valeur locative cadastrale

→ Dans les 90 jours qui suivent l'achèvement des travaux

→ Dans votre espace fiscal personnel sur www.impots.gouv.fr

Quelles règles je dois suivre ?

Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Toutes les informations peuvent être demandées auprès du service urbanisme de la commune.

Ces documents servent également d'indicateurs pour constater le dynamisme de la commune et son attractivité, en 2024 la mairie de Brie a traité :

- ▶ 47 certificats d'urbanisme
- ▶ 18 déclarations préalables
- ▶ 3 permis de construire
- ▶ 1 permis d'aménager

État Civil 2024

Dans le respect de la réglementation sur la protection des données (RGPD), nous devons recueillir le consentement des personnes (ou famille) concernées pour pouvoir publier dans le bulletin communal, les événements d'Etat Civil les concernant.

Naissances :

HERRAULT Mewen né le 24 juillet 2024

LECOMTE Thilio né le 20 octobre 2024

Mariage :

Mathieu CHEDEMAIL et Gaëlle BAILLY le 4 mai 2024

Décès :

Jacques BATTESTINI le 3 février 2024 à Rennes

Thérèse FOUILLET née ARONDEL le 8 février 2024 à Janzé

Alain NEVOT le 26 juin 2024 à Chantepie

Christine Le Nabour

Madame Monsieur,

Cette année aura été marquée par une magnifique parenthèse olympique, durant laquelle la France a accueilli et émerveillé le monde, avec des Jeux qualifiés de « Meilleurs de l'histoire » par nombre d'observateurs étrangers. Je vois en cette réussite l'opportunité d'une prise de conscience collective dans notre faculté à rêver et à faire grand, ensemble ! Je veux également saluer nos athlètes Olympiques et Paralympiques qui auront formidablement accompagné cette réussite, en finissant respectivement dans le top 5 et top 8 aux classements des médailles. Bravo à celles et à ceux qui, de l'organisation aux podiums, auront contribué à ce succès qui fait notre fierté et en particulier tous les volontaires et ceux qui ont assuré notre sécurité.

L'année 2024 aura également vu un contexte politique mouvementé. À la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale par le président de la République, j'ai eu la très grande satisfaction d'être réélue comme députée de notre circonscription pour un 3ème mandat. Dans un hémicycle composé de trois blocs, sans qu'aucun d'entre eux ne soit majoritaire dans les faits, il nous faut composer et construire. Je pense depuis toujours que c'est la recherche de compromis qui nous rassemble et qui peut apporter des solutions concrètes, toujours dans le respect des principes républicains. Je serai exigeante sur le respect de nos valeurs. Je constate dans chacun de mes déplacements que les Français ont besoin d'apaisement et demandent de la concorde.

Parmi les victoires enregistrées en 2024 sur notre circonscription, je veux citer la reprise de l'EHPAD d'Availles-sur-Seiche menacé de fermeture, par l'association SIPIA (qui gère déjà l'EHPAD de Gennes-sur-Seiche) et la création de 2 nouvelles brigades de gendarmerie à Louvigné-de-Bais (fixe) dès 2025 et à Val-d'Izé (mobile) en 2027 sur le territoire d'interven-



tion le plus grand du département.

Le contexte budgétaire délicat nous oblige à être réalistes et responsables vis à vis des générations futures. Nous étions parvenus à réduire le déficit à moins de 3% du PIB (Produit Intérieur Brut) avant la Covid : preuve que c'est possible. Je suis fière d'avoir été des majorités qui ont protégé particuliers et entreprises durant les crises. Il nous faut poursuivre les réformes structurelles, évaluer ce qui est mis en place et s'assurer de l'efficacité de nos politiques publiques.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux pour l'année 2025. Une année que je veux voir comme celle d'un retour à une certaine stabilité qui permettra au pays d'avancer. Vous pouvez compter sur ma détermination à poursuivre mon engagement, dans la recherche de cohésion et la construction de compromis. Pour vous et avec vous.

Votre députée Christine LE NABOUR

Certification France Identité



La certification de l'identité numérique France identité fournit un niveau de garantie qui répond aux exigences de sécurité les plus fortes. L'enjeu est de permettre la création de nouveaux services en ligne.

La certification de votre identité se déroule en deux temps. Il s'agira tout d'abord de télécharger l'application France identité puis d'effectuer ce qui est demandé par l'application, avant de confirmer la certification directement en mairie.

Dans les 48h, après votre passage en mairie, vous serez notifié par mail et dans votre application du résultat votre demande.

Conditions nécessaires pour utiliser la certification d'identité



Une nouvelle carte
d'identité

Distribuée depuis août 2021
au format carte bancaire



Un smartphone
Android avec le NFC
ou iOS

Android 11 et iOS 16 minimum

+18
Être majeur

Pour retrouver la liste des mairies, délivrant des titres, permettant la certification d'identité :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/certification-identite>

La mairie de Brie n'est pas habilitée à délivrer la certification France Identité.

Services d'urgence

Les services d'urgence utilisent désormais un numéro unique, le 0800 112 112, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours. Ce nouveau numéro s'inscrit dans un cadre technique et juridique renforcé visant à garantir la transparence des communications et à protéger les informations confidentielles.

Lorsque vous composez un numéro d'urgence (17, 18, 112 ou 197), des informations essentielles, comme votre numéro de téléphone, peuvent vous être demandées afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

Cependant, jusqu'à récemment, ces centres d'appels d'urgence utilisaient des numéros spécifiques, tels que le « +33 112 », lors des rappels afin de ne pas divulguer le numéro direct des installations techniques. Depuis le 1er octobre 2024, en raison d'une évolution juridique, l'utilisation de ces numéros non réglementaires est devenue impossible.



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Désormais, tous les appels des centres d'appels d'urgence se feront via un numéro unique, gratuit et accessible en métropole et en Outre-mer: le 0800 112 112. Ce numéro est reconnu par la nouvelle plateforme d'authentification des appels et garantit un contrôle renforcé de la sécurité des échanges. Si la personne appelée ne décroche pas lors du rappel et rappelle plus tard ce numéro, un message vocal l'invitera à recomposer le numéro d'urgence correspondant à sa situation initiale (15, 17, 18 ou 112).

Les numéros d'urgence pour contacter directement les services de secours restent inchangés et sont joignables gratuitement 24h sur 24 :

- ▶ 17 pour contacter la police ou la gendarmerie,
- ▶ 18 pour contacter les sapeurs-pompiers,
- ▶ 112 comme numéro d'appel d'urgence européen,
- ▶ 197 comme numéro alerte attentat / alerte enlèvement.

Prévention : connaître les gestes qui sauvent

Connaître les gestes qui sauvent, savoir réagir dans une situation d'urgence. Chacun peut être formé ou sensibilisé pour apporter son assistance en cas de crise.

La formation aux premiers secours à quoi sert-elle ?

Le PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1) est une formation simple et courte qui permet de connaître les bons réflexes en cas d'urgence : comment prévenir les secours, protéger la victime, lui apporter les premiers gestes d'aide... En bref, elle permet de maîtriser les gestes qui sauvent.

C'est une formation avant tout pratique, ponctuée de mises en situation très réalistes. Avec cette approche, il vous sera possible de réaliser correctement les gestes qui sauvent et ce, dans toutes les situations de la vie courante.

Le programme comprend plusieurs modules : protection, alerte, étouffement, hémorragie, inconscience, « ne respire pas » et utilisation du défibrillateur automatique externe - DAE, malaises, traumatismes.

Une formation accessible à tous

Le PSC1 est une formation très accessible, ouverte à tous dès le plus jeune âge. Elle dure 7 heures et peut être réalisée sur une journée, en demi-journées ou en soirées sur plusieurs séances.

Il vous est proposé de vous déplacer dans les locaux de formation de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, à Mordelles.

Organiser une formation aux premiers secours : comment faire ?

Vous pouvez prendre contact avec l'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine.



Les sessions de formations organisées par les unions départementales de sapeurs-pompiers sont payantes : 60€ par personne en Ille-et-Vilaine.

Il existe également d'autres formules d'inscription destinées aux groupes et recyclages.

Pour plus d'informations ou réaliser une inscription, votre contact :

L'Union départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine

Section ENSEIGNEMENT DU SECOURISME

9 avenue des Platanes - 35310 Mordelles

Tél : 02 99 26 90 02 ou contact@udsp35.fr

Informations Mairie

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi - Mercredi - Jeudi - Samedi : 9 h - 12 h • Vendredi : 14 h - 17 h

Tél. 02 99 47 02 85

22, rue de Bretagne - 35150 BRIE

accueil.mairie@brie.bzh • www.brie35.fr • Ville de Brie - Officiel



Les manifestations 2025

Toutes ces dates sont données sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires.

JANVIER :

- 16 janvier :** AG club de l'amitié, galettes des rois, salle Abri de l'Ise
- 17 janvier :** Vœux de la municipalité 19h00
- 25 janvier :** soirée surprise, Rock 'n'Fées
- Janvier :** AG Tout Brie Bouge, salle Abri de l'Ise

FÉVRIER :

- 01 février :** soirée annuelle, ES Brie, Abri de l'Ise
- 06 février :** fête de la Chandeleur, club de l'amitié, Abri de l'Ise
- 15 février :** Loto, comité des fêtes, Abri de l'Ise

MARS :

- 21 mars :** Don du sang à Janzé
- 22 mars :** repas Saint Hubert (chasse)

AVRIL :

- 15 avril :** Repas au restaurant le Theillais au Theil-de-Bretagne (Club de l'Amitié)
- 26 avril :** repas annuel, Rock'n'fées

MAI :

- 08 mai :** Commémoration de l'Armistice 39-45
- 23 mai :** Don du sang à Janzé

JUIN :

- Juin :** Barbecue fin de saison, Tout Brie Bouge
- 21 juin :** Kermesse école
- 22 juin :** Barbecue, Comité des Fêtes

AOÛT :

- 8 août :** Don du sang à Janzé

SEPTEMBRE :

- 13 septembre :** « Ramène tes boules », Tout Brie Bouge

OCTOBRE :

- 14 octobre :** Repas au restaurant le Theillais, Club de l'Amitié
- 24 octobre :** Don du sang à Janzé

NOVEMBRE :

- 11 novembre :** Commémoration de l'Armistice 14-18
- 15 novembre :** Repas Comité des Fêtes, salle Abri de l'Ise
- 22 novembre :** repas CCAS

DÉCEMBRE :

- 13 décembre :** Marché de Noël, salle Abri de l'Ise, Comité des Fêtes
- 18 décembre :** Bûche de Noël, club de l'amitié, salle Abri de l'Ise
- 24 décembre :** Don du sang à Janzé
- 26 décembre :** Don du sang à Janzé

Le Maire
& l'équipe municipale de Brie
vous présentent
leurs Meilleurs Vœux pour 2025.

Comité de Rédaction du Bulletin :

Patrick ROBERT, adjoint, responsable de la commission Communication avec Michèle BORDELET
Maryline BRULÉ - Michelle RIET - Philippe DENIS - Bruno PELLETIER - Magalie au secrétariat.



Vœux du Maire



11 novembre



Brie d'or



Porte drapeau



Marche Tous Pour la Vie



Brie de France